



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Sauvegarde des langues locales africaines à
travers les médias, le cas de l'Ekang :
Création d'une chaîne de télévision locale à
Mbalmayo-Cameroun**

présenté par

LEON MARIE ENAMA BELIBI

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion des Industries Culturelles

Sous la direction de

Jean-François FAU

Directeur du Département Culture de l'Université Senghor d'Alexandrie-Egypte

XIII^{ème} promotion

2011-2013

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Manheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Sauvegarde des langues locales africaines à
travers les médias, le cas de l'Ekang :
Création d'une chaîne de télévision locale à
Mbalmayo-Cameroun**

présenté par

LEON MARIE ENAMA BELIBI

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion des Industries Culturelles

le 15 avril 2013

Devant le jury composé de :

Jean-François FAU Président

Directeur du Département Culture de l'Université Senghor
d'Alexandrie-Egypte

Gihane ZAKI Examineur

Professeur d'Égyptologie à l'Université d'Hélwan-Egypte,
Directeur de l'Académie d'Égypte à Rome

Bernard SCHOEFFER Examineur

Ancien chef du service de coopération à Radio France
International

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Égypte
www.usenghor-francophonie.org

« A-t-on pris garde à un phénomène effrayant ? Sait-on, oui, sait-on seulement qu'en moyenne, il meurt environ 25 langues chaque année ? Il existe aujourd'hui, dans le monde, quelques 5000 langues vivantes. Ainsi ; dans cent ans, si rien ne change, la moitié de ces langues seront mortes. A la fin du XXI^e siècle, il devrait donc en rester 2 500. Sans doute en restera-t-il beaucoup moins encore, si l'on tient compte d'une accélération, fort possible, du rythme de disparition »

Claude Hagège (2002)

Remerciements

Etudier en Egypte en pleine révolution n'a pas été une décision facile à prendre personnellement et à faire accepter à ma famille, parents et amis. Mais il a fallu être mentalement fort et psychologiquement costaud. Nous avons vaincu la peur et résisté à la pression des manifestations de plus en plus croissantes. Nous avons sacrifié nos joies et nos plaisirs, quitté nos familles et amis pour emboîter le pas de tous ces chercheurs et explorateurs venus puiser la connaissance sur la terre des pharaons et particulièrement à Alexandrie, « *ville de la connaissance* ».

Nous tenons ainsi à exprimer notre gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette belle aventure et nous ont apporté leur soutien financier, moral, psychologique académique... Leurs conseils et leurs encouragements nous ont grandement aidé et permis d'aller jusqu'au bout dans ce travail.

A tous, nous exprimons notre immense reconnaissance et nos sincères remerciements, particulièrement à :

- **Mon père** pour son soutien moral et financier
- **Jean François FAU**, mon Directeur de mémoire, Directeur du Département Culture pour leur encadrement,
- **Yvette KABOZA**, mon encadreur de Stage, Spécialiste Culture au bureau Multipays UNESCO Libreville-Gabon
- **Christophe EUZET** ancien Directeur de Département Culture pour tous ses conseils et ses encouragements.

Dédicaces

A toutes les langues et cultures menacées de disparition dans le monde.

A mon amour **Mireille EBIE** et à tous mes enfants, spécialement à **Michelle ENAMA MBA, Léo ENAMA AKAMA** et **Léo ENAMA AKOMBA**. Qu'ils trouvent ici mon admiration pour leur force de caractère, leur courage et leur détermination à surpasser les difficultés auxquelles ils ont toujours été confrontés.

Résumé

Face à la déculturation grandissante des populations et de la jeunesse en particulier, **cette étude cherche à alerter les esprits sur la disparition progressive des langues et des cultures locales africaines et camerounaises**. Les études menées sur le terrain montrent que la perte des langues conduit inéluctablement à la perte des identités culturelles et communautaires. Il est tant que les communautés, dont les langues et les cultures sont menacées, mettent tous les moyens en jeu pour sauvegarder leur patrimoine.

La télévision joue un rôle particulièrement important dans le processus de sauvegarde. Par sa massivité et sa médiativité, sa popularité et son influence sur la société, elle devrait prendre ses responsabilités sur le plan linguistique. Nous sommes certes conscients des difficultés qui entourent la question des langues dans les télévisions, au regard de la multitude des langues (plus de 250 au Cameroun, plus de 400 au Nigéria) que cooptent certains des pays africains. Mais la question reste de savoir **comment mettre la télévision au service de la promotion des langues locales africaines**. On ne peut nier l'influence de vedettes et des animateurs de télévision sur la promotion et la valorisation des langues. L'Afrique a plus que jamais besoin de produire ses propres images, ses informations, à l'heure la mondialisation. Les télévisions locales, semblent être à mesure d'apporter une réponse à cette problématique. Jean-Jacques Aillagon, PDG de TV5 Monde, président de Canal France International (CFI), dans un colloque organisé le 15 septembre 2005¹ sur le rôle que devrait jouer la télévision en Afrique concluait son propos en ces termes : « **C'est dans le combat pour la qualité et la singularité des expériences de télévision dans le monde que réside un des enjeux majeurs de la diversité culturelle** ».

Mot-clefs

Langue, Langue locale, Culture, Identité culturelle, Diversité culturelle, Sauvegarde, Patrimoine, Média, Télévision, Communauté.

¹ Colloque au Sénat organisé par CFI, notes d'Olivier Barlet, **Les enjeux de la télévision en Afrique : écrans d'Etat, écrans d'ailleurs, écrans miroirs ...** 15 septembre 2005

Abstract

The low considerations of cultural appreciation of the general population and by the youth in particular, help to enhance or submit the present situation of African languages, especially those of Cameroon in particular. The investigations included surveys to the real situation of the disappearance of our native languages which can lead to the disappearance of our cultural identities, in our communities. No one can refuse the fact that television anchormen or anchor ladies are workers, of the promotion and vulgarization of these languages.

Africa needs these considerations of her image, information to further her competition on the globalization view of the present world. The local television seems to have a response to this problem. The director Manager Jacques Aillagon of TV5 on his speech concluded once that “it’s in the fight for the quality and singularity of experiences of each television in the world that’s reveals an impact on the cultural diversity”. Therefore the common politics on the preservation of these languages are very important. Consequently, television will play an important role in stimulating intercultural exchange. Preoccupied for the impact on the future generations, the question we asked ourselves is to know, how we can improve the television programs service so as to promote the local natives languages. In regards of the 250 languages spoken in Cameroon and more than 400 in Nigeria.

Key words

Language, native language, culture, cultural identity, cultural diversity, preservation, cultural heritage, television, mass media, community.

Sigles et acronymes

- SIL (Summer Institute of Linguistics). Cette ONG s'appelle aujourd'hui « SIL International »
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique)
- CRTV (Cameroon Radio Télévision)
- ONG (Organisation non gouvernementale)
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
- ACALAN (Académie Africaine des Langues)
- ICA (Institut Culturel Africain) Dakar - Sénégal
- CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale) Niamey - Niger
- CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) Yaoundé - Cameroun
- EACROTANAL: (East African Center of Recherche on Oral Traditional and National Languages) Zanzibar - Tanzanie
- CICIBA (Centre International des Civilisations Bantou) Libreville - Gabon
- CFI (Canal France International)
- ISU (Institut de statistique de l'UNESCO)
- AJAL (African Journal of Applied Linguistics)
- Mondialcult (Conférence mondiale sur les politiques culturelles)
- CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)

Sommaire

Remerciements.....	ii
Dédicaces.....	iii
Résumé.....	iv
Abstract.....	v
Sigles et acronymes.....	vi
Liste des tableaux.....	ix
Définitions et explications des termes et concepts.....	1
Carte des langues et de la région Ekang.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE GENERAL.....	6
A. Etat des lieux des langues au Cameroun.....	6
1. Les langues officielles.....	6
2. Les langues locales.....	7
3. Langue et locuteurs Ekang.....	8
4. Cadre institutionnel.....	9
B. L'offre médiatique au Cameroun.....	9
1. Comment mettre la télévision au service des langues africaines ?.....	10
2. Peut-on sauvegarder une culture dans une autre langue ?.....	11
3. Pourquoi produire et diffuser en langues locales ?.....	11
C. Intérêt de l'étude.....	12
1. Intérêt culturel.....	12
2. Intérêt social.....	12
3. Intérêt économique.....	12
II. MEDIAS AUDIOVISUELS ET REDYNAMISATION DES LANGUES.....	13
A. Rapports entre langue et culture.....	13
1. Les interactions entre la langue et la culture.....	13
2. Langue comme vecteur de transmission.....	14
3. Les conséquences de la perte des langues.....	15
B. Médias, langues et développement.....	16

1. Médias et transformations sociales	17
2. Langues et médias en Afrique francophone.....	18
3. Médias, langues et développement des industries culturelles	20
III. RECHERCHES DE TERRAIN ET APPORT DU STAGE A L'ETUDE.....	22
A. Collecte des données	23
1. La recherche documentaire	23
2. Les recherches sur le terrain.....	24
B. Apport du stage à l'étude	29
1. Présentation de l'UNESCO	29
2. Justification du choix du bureau UNESCO Libreville-Gabon.....	29
3. Acquis et perspectives	30
IV. PROJET DE CREATION D'UNE CHAINE DE TELEVISION LOCALE « EKANG MBOLO TV» ..	31
A. Présentation du projet.....	32
1. Résumé du projet.....	32
2. Contexte et justification	32
3. Positionnement	34
B. Organisation du projet.....	37
1. L'équipe administrative	37
2. Les activités à mener	37
3. Le financement du projet	38
4. Suivi et évaluation.....	40
CONCLUSION	42
Bibliographie	44

Liste des tableaux

Tableau 1 : Etat des langues locales camerounaises

Tableau 2 : Répartition des Ekang en Afrique centrale

Tableau 3 : L'offre médiatique au Cameroun

Tableau 4 : caractéristiques des quatre principales chaînes de télévision

Tableau 5 : Attitude des locuteurs envers la langue Fang

Tableau 6 : Degré d'attachement aux traditions

Tableau 7 : Niveau de maniement et de pratique de la langue

Tableau 8 : Connaissance des sports et jeux, des artistes et des grandes figures historiques

Tableau 9 : Chronogramme des activités

Tableau 10 : Budget prévisionnel

Tableau 11 : Budget de financement

Tableau 12 : Budget de développement

Définitions et explications des termes et concepts

Les recherches menées sur le terrain ont permis de déceler quelques ambiguïtés sur certains termes et expressions utilisés dans la formulation du thème de cette recherche. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la culture (UNESCO) par exemple privilégie, l'utilisation de l'expression « Langue Maternelle » en lieu et place « langue locale » que nous utilisons dans cette étude. Pour faciliter une meilleure compréhension de ce travail, il est nécessaire de lever toute ambiguïté et donner quelques définitions des concepts et notions clés.

La **LANGUE** peut être définie comme un « système de signes vocaux, éventuellement graphiques, propre à une communauté d'individus, qui l'utilisent pour s'exprimer et communiquer entre eux » (Fuchs , 2010)². Au delà des simples signes, la langue peut aussi être considérée comme une représentation de la pensée. C'est dans ce sens que Saussure³ (1975) la définit comme un « système de signes distincts correspondant à des idées distinctes ». Humboldt⁴ (1974) viendra confirmer cette vision de Saussure lorsqu'il affirme que << *La langue est l'organe qui donne forme au contenu de la pensée*>>. Au regard de tout ce qui suit la langue peut être perçue comme << un tout en soi >>. Les individus se distinguent et se reconnaissent à travers elles, et elles sont utilisées par leurs locuteurs pour marquer leurs différences, dans ce sens, elles servent de symboles d'identité.

Tout être humain appartient à une communauté et chaque peuple s'exprime dans une langue ou une variété de langues qui lui est propre et qui fait sa particularité. Les expressions peuvent varier selon le contexte. La place importante qu'ont occupé les langues coloniales aujourd'hui en Afrique sème une grande confusion entre l'utilisation des termes <<langue maternelle>>, <<langue nationale>>.

La **LANGUE MATERNELLE** est définie comme la première langue dans laquelle un enfant a été élevé, d'où la confusion entre <<langue maternelle>> et <<langue natale>>. La **langue natale** peut être définie comme le premier moyen d'expression acquis pendant l'enfance, par lequel l'enfant se socialise. Le français ayant occupé une place très importante dans les familles où il sert désormais de langue de communication dans les villes comme dans les villages de la région Ekang qui fait l'objet de notre étude, il est devenu la langue maternelle pour beaucoup d'individus de ce groupe. L'expression <<langue

² Fuchs, Catherine, **Langue et parole, linguistique**, in Encyclopædia universalis, version numérique, 2010

³ Saussure, Ferdinand de, **Cours de linguistique générale** (1910), Payot, 1975, p167.

⁴ Humboldt, Wilhelm Von, **Introduction à l'œuvre sur le kavi (1827-1829)**, trad. P. Caussat, Seuil, 1974. P92

locale>> dans le cadre de cette étude désigne la **langue vernaculaire** communément parlée au sein d'une communauté.

La **SAUVEGARDE** : Selon l'UNESCO⁵ (2003), <<sauegarder ne signifie pas protéger ou conserver au sens ordinaire de ces termes, car on risque fixer ou de figer le patrimoine culturel. « Sauvegarder » signifie assurer la viabilité du patrimoine culturel, c'est-à-dire assurer sa recreation et sa transmission permanentes. Sauvegarder le patrimoine culturel, c'est transmettre du savoir, du savoir-faire et du sens. C'est mettre l'accent sur les processus que met en œuvre sa transmission ou sa communication d'une génération à l'autre...>>

MEDIA est un terme latin qui signifie milieu ou intermédiaire. Les médias désignent tous les moyens de diffusion permettant la communication. Dans le cadre de ce travail, le terme médias désignera spécialement les deux grands médias de masse que sont la radio et la télévision. L'UNESCO, dans son rapport sur le paysage des média en 2010⁶, donne les définitions suivantes :

<< **CHAÎNE** se réfère à un service de diffusion de radio ou de télévision fourni par un organisme de diffusion, composé d'un ensemble de contenus, programmés et identifiés sous un nom unique, transmis en mode linéaire (par exemple : direct, simultané), par signal de transmission analogique ou numérique, généralement au travers d'un câble terrestre, d'un satellite et/ou une plateforme internet.>>

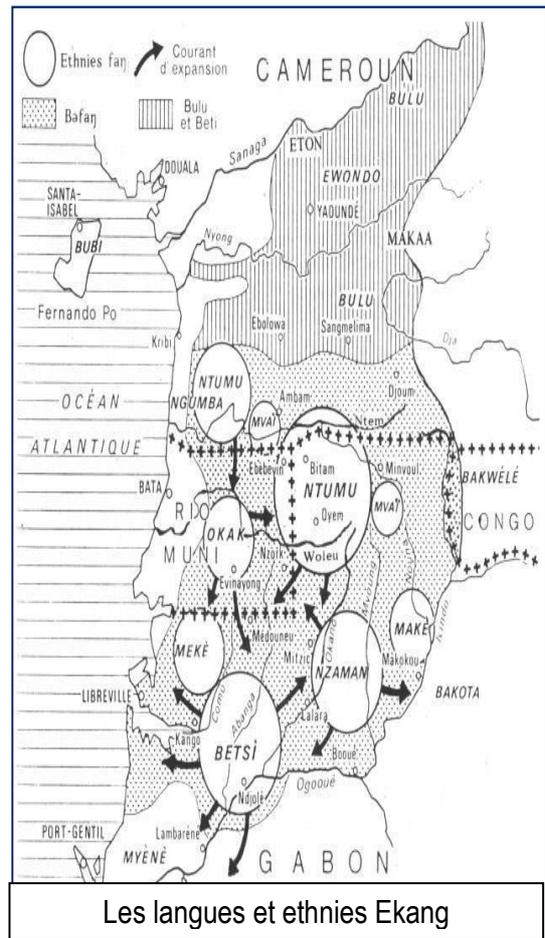
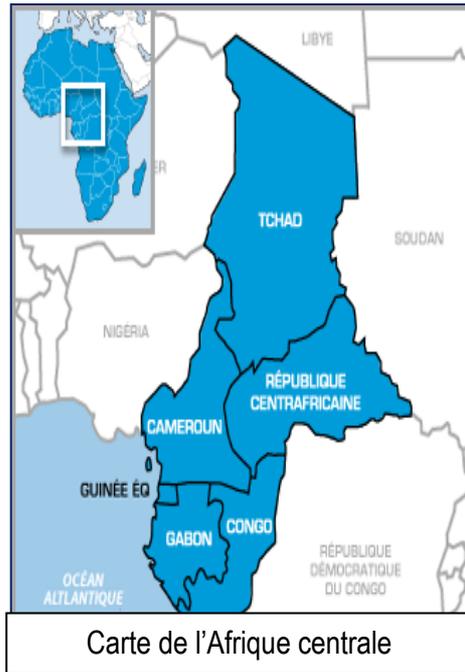
« **COMMUNAUTÉ** se réfère à tout groupe de personnes qui partagent un caractère commun et/ou des intérêts communs. Une communauté peut aussi bien être un groupe de personnes basées sur une aire géographique donnée et qui partagent les mêmes caractéristiques démographiques ou bien un groupe social qui partage les mêmes intérêts sans tenir compte de leur situation géographique à l'intérieur d'un pays. »

« **ORGANISMES DE DIFFUSION FONDÉS PAR LA COMMUNAUTÉ** se réfèrent à des entités de diffusion qui servent la communauté et qui appartiennent à son instance représentative, une organisation non gouvernementale ou une organisation sponsorisée par le gouvernement qui travaille dans la communauté. Ces organismes opèrent généralement sur une base non-lucrative. Ils peuvent être soit éducatifs ou bien des organisations non gouvernementales, des organismes religieux, etc. »

⁵ UNESCO, **Questions et réponses**, in **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, 2003

⁶ L'Institut de statistique de l'UNESCO, **le paysage médiatique dans 28 pays : Résultats d'une enquête pilote de l'ISU**, UNESCO, version web, 2012

Carte des langues et de la région Ekang



INTRODUCTION

Les observations et les études sur l'usage des langues africaines montrent clairement qu'elles sont de moins en moins utilisées par leurs populations d'origine. Les langues locales, au Cameroun, cèdent leur place à une vitesse exponentielle aux langues officielles (français et anglais) et aux variétés hybrides de plus en plus utilisées par les jeunes. François Hollande, lors du dernier sommet de la francophonie tenu à Kinshasa-RDC en 2013, reconnaissait que le français est devenu la langue africaine. Aujourd'hui dans les grandes villes, le jeune camerounais qui manie convenablement sa langue d'origine est considéré comme un génie car, ce phénomène devient de plus en plus rare. Par ailleurs, les langues camerounaises sont quasi absentes dans les médias. Plus encore, elles sont totalement absentes dans la télévision qui pourtant est le média le plus suivi par les jeunes dans les grandes villes.

Les textes et lois en faveur de la promotion des langues locales ont été élaborés et adoptés par les Etats. Les stratégies pour leur émergence se limitent encore à leur enseignement dans les écoles au Cameroun. Ces efforts restent encore sans véritable effet, puisque les langues camerounaises, selon les rapports de l'UNESCO, sont toujours menacées de disparition. Face au délaissement progressif des langues et des cultures locales, il est tant de réfléchir sur l'influence que peut avoir la télévision sur les jeunes pour une véritable émergence des langues camerounaises. Pourtant, sur vingt-sept chaînes de télévision que compte le Cameroun, aucune ne diffuse de programme en langue locale. Cette situation plutôt étonnante pour un pays qui souhaite voir ces langues locales émerger mérite quelques réflexions.

La problématique de cette recherche est de savoir **comment mettre la télévision au service des langues locales**. Cette étude cherche à savoir comment l'introduction des langues locales camerounaises dans la télévision peut contribuer à leur émergence et à leur sauvegarde. Par ailleurs, cette étude ouvre bien d'autres pistes de réflexion et suscite certaines interrogations : **peut-on protéger une culture dans une autre langue ? L'introduction des langues locales camerounaises à la télévision peut-elle pousser les jeunes à les valoriser et à s'en servir encore plus ?**

Cette réflexion présente donc des enjeux multiples. Au regard des liens qui unissent la langue et la culture, le premier enjeu de cette étude est culturel. Le second enjeu est économique, vu le rôle que peut jouer la culture dans le développement durable des communautés. Enfin, cette étude présente un enjeu social du fait qu'elle peut renforcer les liens dans la société et entre les peuples.

La recherche s'appuie sur le cas pratique de l'Ekang. Plusieurs raisons justifient ce choix : premièrement, nous sommes membre de cette communauté et la connaissons mieux que tout autre. Par ailleurs, les ekang représentent la plus grande communauté du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale et comptent plus de dix millions de locuteurs repartis dans six pays. L'urbanisation, l'exode

rural et l'évolution des pratiques culturelles favorisent un délaissement des langues et une déculturation des populations, particulièrement des jeunes dans la région. Loin de faire l'apologie d'une ethnie, notre projet est un exemple pilote qui pourra s'étendre sur bien d'autres langues.

Cette recherche a été menée dans une double approche, anthropologique et sociologique. Les rapports entre langue et culture ont été abordés sous l'angle anthropologique. Par contre, l'influence de la télévision pour la sauvegarde des langues a été traitée sous l'angle sociologique. Pour mieux s'imprégner de la réalité, nous avons adopté une démarche participative. Cette recherche puise ses informations sur les faits observés sur le terrain. En effet, plusieurs étapes ont jalonné cette démarche. Nous nous appuyons premièrement sur notre expérience de producteur de films. Pendant plus de cinq ans, nous avons fait des observations sur le poids des langues dans le jeu des acteurs et sur la réception de nos films. Nous avons poursuivi nos recherches pendant le stage à Libreville auprès des populations ékang du Gabon. Trois instruments nous ont permis de recueillir des informations : l'observation des faits, les entretiens individuels et groupés et enfin le questionnaire. Ce travail est ainsi divisé en quatre chapitres.

Le premier chapitre présente le contexte général des langues et des médias au Cameroun. Il dresse un état des lieux des langues et médias camerounais. Il se penche enfin sur le cadre législatif et les mesures qui peuvent permettre aux langues camerounaises d'émerger et d'échapper à la disparition.

Le deuxième chapitre traite les grandes théories sur les langues et sur l'influence des médias sur la société. Il présente les rapports entre langues et culture, mais aussi entre langues, médias et développement.

Le troisième chapitre constitue la méthodologie de l'étude. Il retrace la démarche adoptée pour cette recherche ainsi que les instruments utilisés pour collecter les données. Il rend compte des activités menées durant le stage professionnel. Cette partie présente l'analyse des données et l'apport du stage pour cette recherche.

Le projet professionnel constitue le quatrième et dernier chapitre de ce travail. Il présente en détail notre projet de création d'une chaîne de télévision communautaire régionale à Mbalmayo-Cameroun.

Les consignes pour la rédaction du mémoire à l'Université Senghor d'Alexandrie exigent que l'on n'excède pas cinquante pages (y compris dédicace, remerciements, liste des acronymes, références bibliographiques sauf annexes). Certains documents et informations complémentaires ont été envoyés en annexes afin de compléter et d'alléger le corps du texte. Les annexes sont présentées dans un autre tome, vu leur volume élevé. Elles apportent plus de précisions sur certaines parties du mémoire et donnent encore plus d'éclaircissements sur certains développements du texte. Les tableaux et les références sont présentés, différemment du texte, en caractère 10.

I. CONTEXTE GENERAL

A. Etat des lieux des langues au Cameroun

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale, est une véritable mosaïque d'ethnies, de cultures et de langues. Suite à sa double colonisation française et anglaise, le Cameroun bénéficie d'un statut officiel de pays bilingue. Le pays est un véritable melting pot linguistique comptant deux langues officielles, trois grandes langues composites et une multitude de langues locales. Contrairement à la majorité des pays africains, le Cameroun ne compte aucune langue nationale dominante ou commune.

1. Les langues officielles

Le français est la langue officielle dominante du pays, il est parlé dans huit des dix régions que compte le pays par <<plus de 80% de la population, la plus grande ville, Douala, étant francophone à 99% en 2010) wikipedia⁷ (2012). *L'anglais est parlé dans les subdivisions administratives limitrophes du Nigéria, les régions du Nord ouest et du Sud ouest*>>.

a) Le bilinguisme

L'article 1 (part. III) de la constitution de 1996 stipule que le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays. La plupart des documents officiels sont dans les deux langues. Malgré tout, le français reste largement avantagé dans l'administration et les médias du fait de la majorité démographique des francophones. Pendant longtemps, le français a beaucoup progressé dans la partie anglophone. Mais depuis quelques années, nous assistons au phénomène inverse avec l'implantation de plus en plus accrue des établissements scolaires anglophones dans les régions francophones.

b) Les langues hybrides

Les langues composites camerounaises sont ainsi une sorte de créole né du contact permanent entre les langues locales, le français et l'anglais. On en dénombre principalement trois : le pidgin english, le camfranglais et le franfuldé.

Le **pedgin english** est une sorte de mélange d'anglais et de langues locales. On estime à 80% d'anglophones et à 40% de francophones ayant recours à cette langue. Le pedgin est la langue la plus parlée par la majorité des camerounais. Il est la langue de recours entre les camerounais qui ne parlent pas la même langue officiel. Il sert de langue véhiculaire dans les régions anglophones et francophones de l'ouest et du littoral. Pour beaucoup de camerounais, le pedgin est parlé comme langue maternelle.

⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/langues_du_Cameroun, consulté le 20 décembre 2012

Le **camfranglais**, est un mélange de français, d'anglais, de pédgin english et de langues locales. Très parlé par les jeunes, il connaît une expansion rapide depuis quelques années, particulièrement dans les régions francophones. Le **franfuldéd (franfoufouldéd)** constitue une autre composite. Il est un mélange de français et de fulfuldéd. Il sert surtout de moyen de communication entre les jeunes de couche social plus ou moins scolarisées dans les régions de l'Adamaoua, du nord et de l'extrême nord du pays.

2. Les langues locales

Les langues locales camerounaises sont à la fois nombreuses et variées : plus de 250 langues locales réparties en trois grandes familles dont 55 du groupe afro-asiatique, deux du groupe nilo-saharien et environ 173 du groupe nigéro-congolais. Bien qu'elles soient si nombreuses et parfois rependues, on ne peut s'adresser à toute la société dans aucune. Bitjaa Kody (2000)⁸, dans une enquête quantitative sur la dynamique des langues à Yaoundé dresse à peu près ce bilan :

« L'usage des langues nationales est en voie de disparition jusqu'au sein des ménages endogamiques, bastions de leur usage [...] les adultes francophones déclarent qu'en famille ils utilisent la langue maternelle dans 52% des situations évoquées contre 42% de temps d'utilisation du français. Les jeunes de 10 à 17 ans interrogés dans les mêmes ménages déclarent qu'ils utilisent le français à 70% dans les mêmes situations de communication familiale contre 25% de temps d'utilisation des langues familiales potentielles. D'autres parts, 32% des jeunes âgés de 10 à 17 ans interrogés dans la ville de Yaoundé ne parlent aucune langue camerounaise ».

Les langues camerounaises sont atteintes de sclérose et perdent très vite le terrain, au profit des langues officielles et des autres langues composites. Elles sont soit menacées, soit en voie de disparition ou tout simplement disparues. Selon les estimations du nombre de locuteurs des langues locales par la SIL et contenues dans *ethnologue* de Barbara F. Grimes⁹ (1996) les langues camerounaises peuvent être classées en quatre groupes.

⁸ Bitjaa Kody Z. Denis, *Vitalité des langues à Yaoundé : le choix conscient* ; communication présentée au colloque international sur les villes plurilingues à l'école normale supérieure de Libreville, Gabon, septembre 2000

⁹ Grimes, Barbara. F, *Ethnologue*, 13th édition ; SIL Inc, version Web, 1996

Tableau 1 : Etat des langues locales camerounaises

Groupe	Nombre de locuteurs natifs	Nombre de langues (N = 283)	Statut de facto
1	0	14	Eteintes
2	Moins de 1 000	72	Résiduelles
3	1 000 à 100 000	183	Minoritaires
4	10 000 à 700 000	14	Majoritaires

Source : Bitzaa Kody, *Emergence et survie des langues nationales au Cameroun*

3. Langue et locuteurs Ekang

Dans la classification des langues bantoues établie par Malcolm Guthrie¹⁰, le fang est codé A75. L'Ekang peut se regrouper en trois grandes langues principales (beti-fang-bulu) divisées en plusieurs dialectes correspondant à des clans (eton, kolo, ezoum, bulu, fang, ntumu, mveleu, fong...).

Il est difficile d'établir un nombre exact des locuteurs Ekang. Toutefois, les observations faites lors de nos recherches montrent que cette langue est très partagée dans toute la région, dans les zones rurales comme dans les grandes villes. Le Beti reste la langue nationale la plus partagée à Yaoundé-Cameroun tandis que le Bulu est la langue la plus répandue au sud. Le Fang demeure la langue nationale de la Guinée Equatoriale.

Tableau 2 : Répartition des Ekang en Afrique centrale

Pays	Population totale	Population ekang	%	Statut
Cameroun	20 129 878	5 000 000	20 %	Minoritaire, mais dominante
Gabon	1 608 321	480 000	37%	Minoritaire, mais dominante
Guinée Equatoriale	685 991	450 000	80 %	Nationale mais pas officiel
Total	22 424 190	5 930 000	26.5 %	

En plus des 5 930 000, le fang est parlé par plusieurs autres catégories de personnes issues de l'immigration (commerçants, fonctionnaires...) installées dans la région. Au regard du nombre très élevé de personnes qui pratiquent cette langue, les locuteurs fang peuvent s'élever à plus de 10 million¹¹.

¹⁰ Guthrie, malcolm, (1903-1972), linguiste anglais, spécialiste des langues bantoues. Dans son œuvre principale, **Comparative Bantu: an introduction to the comparative linguistics and prehistory of the Bantu languages**, parue en 4 volumes, entre 1967 et 1971, Malcolm Guthrie propose non seulement un classement des langues bantoues en fonction de leur proximité, mais en plus il s'efforce de reconstituer une proto-langue bantoue à partir de 28 langues choisies plus ou moins au hasard

¹¹ Ce nombre est hypothétique et basé sur des observations dans les zones rurales du sud-centre-Est du Cameroun et dans les grandes villes de Guinée Equatoriale et du nord du Gabon.

4. Cadre institutionnel

Plusieurs textes et lois ont été élaborés en faveur de la promotion et de l'insertion des langues des langues locales dans tous les domaines et particulièrement dans le système éducatif :

- la constitution du 16 janvier 1996 et la loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun, prévoyant l'insertion des langues locales dans le système éducatif
- Les Etats généraux de la culture d'août 1992 et de l'Education tenus en mai et juin 1995
- Des ONG camerounaises et internationales œuvrent pour la codification et la standardisation des langues camerounaises (**Cf. annexe1**)
- Par ailleurs, le Cameroun a pris part à plusieurs rencontres internationales et a adopté des textes qui promeuvent et protègent les langues minoritaires ou en danger.

B. L'offre médiatique au Cameroun

Les deux tableaux suivant donnent une vue globale sur la disponibilité des médias (chaînes de radio, chaînes de télévision) et leur couverture géographique. Le taux de pénétration technique des chaînes de radio et de télévision est utilisé pour déduire la nature de la couverture nationale ou régionale (locale) des chaînes de radio et télédiffusion. Une attention particulière est portée sur la télévision, vue sa puissance et son influence sur les populations. Les caractéristiques des quatre principales chaînes de télévisions sont ainsi présentées pour mieux comprendre le contexte dans lequel elles fonctionnent.

Tableau 3 : L'offre médiatique au Cameroun

L'offre médiatique	Radios			TV	
	public	privé	Commu	public	privé
Ménages ayant des récepteurs (%)	60			40	
Nombre d'organismes de médias	16	75	36	1	26
Transmission analogique uniquement	16	75	36	0	0
Transmission analogique et numérique	0	0	0	1	26
Transmission terrestre uniquement	15	74	36	0	0
Transmission combinée	1	1	0	1	26
Quotas des contenus d'origine nationale	51(%)			30(%)	

Source : Le Paysage Médiatique Dans 28 Pays, Résultats d'une enquête pilote de l'ISU, 2012

Tableau 4 : caractéristiques des quatre principales chaînes de télévision

Caractéristiques	CRTV	Canal 2	STV 1	STV 2
Part d'audience	Indisponible	indisponible	indisponible	Indisponible
Pénétration technique	99.6	93.2	96.1	87.8
Source de revenu	Indisponible	indisponible	indisponible	Indisponible
Plate-formes de transmission	Combinée	combinée	combinée	Combinée
Diffusion en français	70	80	80	15
Diffusion en anglais	30	15	15	80
Diffusion en pedgin	0	05	05	05
Diffusion en langues locales	0	0	0	0

Sources : **Le paysage médiatique dans 28 Pays. Résultats d'une enquête pilote de l'ISU, 2012**

1. Comment mettre la télévision au service des langues africaines ?

Cette étude est une tentative de réponse à l'épineux problème de l'absence des langues locales dans la télévision. Abdul Waheed Khan, sous-directeur pour la communication et l'information UNESCO (2006)¹² rappelait que, *lors du sommet sur la société de l'information*

« les "représentants des peuples du monde" ont proclamé leur volonté et leur détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent aussi mettre en œuvre toutes les potentialités en favorisant leur développement durable et améliorant leur qualité de vie (...) en respectant pleinement et en mettant en œuvre la déclaration universelle des droits de l'homme ».

La charte de la renaissance culturelle africaine (2006) vient renforcer cette vision dans le titre V qui soulignent le rôle et la nécessité de l'utilisation des médias pour la sauvegarde des cultures africaines. Les activités économiques dans les grandes villes et dans les zones rurales se déroulent principalement en langues nationales. La communication en langues nationales a un impact sur l'environnement direct.

¹² Abdul Waheed Khan cité par Naji, Jamal Eddine, **Citoyens et media, guide pratique pour un dialogue entre citoyen et media**, ed. Magrébines, première édition, 2006, P03.

Fagerberg-Dialo¹³ (2006) montre par exemple comment l'utilisation importante des langues africaines permet une plus grande implication des populations dans les secteurs créatifs. Selon lui, « *ils (les secteurs créatifs) participent et adoptent des rôles moteurs dans les institutions et les organismes locales. Ils prennent de l'assurance, créent des entreprises, gèrent des associations locales et des groupes communautaires, et participent aux institutions politiques locales* ». A cette question principale découlent deux grandes interrogations.

2. Peut-on sauvegarder une culture dans une autre langue ?

Selon un rapport de l'UNESCO sur l'utilité des langues africaines¹⁴, « *les langues africaines sont des trésors qui n'ont pas encore été entièrement découverts, appréciés et utilisés* ». Sur la nécessité d'utilisation de celles-ci, on peut retenir que « *L'un des principes universels du développement des langues est que ces dernières se développent lorsqu'elles sont utilisées. Par conséquent, toute langue peut être utilisée dans n'importe quel but. Une langue est aussi flexible que ses locuteurs* ». Jaques Attali (2004)¹⁵ ira plus loin lorsqu'il affirme : « *La survie de la langue passe par celle de la Culture qu'elle véhicule* ». Une langue porte en elle toute une histoire et traduit la façon de vivre d'une société.

3. Pourquoi produire et diffuser en langues locales ?

Contrairement à certains tels que Mba et Chiatoh (2000)¹⁶ pour qui la loi d'orientation de l'éducation constitue une « panacée aux vertus revitalisantes pour les langues » camerounaises, l'introduction des langues locales dans la télévision est nécessaire à plus d'un titre. La forte domination des langues coloniales a entraîné une négation des langues locales. La négation de ces langues entraîne par conséquent la perte des valeurs culturelles locales. Le rejet de ces dernières a favorisé la formation d'une élite et d'une jeunesse déracinées pour qui parler en langues locales dans un lieu public est assimilable à l'indignité ou encore à un manque de culture. Ce mépris a établi une grave fracture entre l'élite et les masses populaires considérées de « villageois ».

¹³ Fagerberg-Dialo, Sonja, **Approches et processus centrés sur les apprenants : le lien entre l'éducation non formelle et la création d'un environnement lettré**, document de travail préparé pour la Biennale de l'ADEA, Libreville, Gabon, version numérique, 27-31 mars 2006.

¹⁴ Adama, Ouane et Glanz, Christine, **Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue**, UNESCO, version numérique, 2010.

¹⁵ Attali, Jacques, **La voie humaine, pour une nouvelle social-démocratie**, Fayard, 2004

¹⁶ Mba, G. et Chiatoh, Blasius, **current trends and perspectives for mother tongue education in Cameroon**, in African Journal of Applied Linguistics (AJAL) N°1, 2000.

C. Intérêt de l'étude

1. Intérêt culturel

Sauvegarder les langues locales, c'est sauvegarder le patrimoine culturel immatériel des communautés locales et régionales. C'est à juste titre que l'UNESCO¹⁷ (2001) considère la « *langue comme vecteur de du patrimoine culturel immatériel* ». Promouvoir le patrimoine culturel immatériel, tel que le définit l'UNESCO¹⁸ (2001), c'est promouvoir « *les traditions et les expressions orales (...); les arts du spectacle; les pratiques sociales, rituels et événements festifs; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel* ».

2. Intérêt social

Cette étude va dans le même sens que l'UNESCO (ibid.) lorsqu'elle affirme que « *le patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, promouvant ainsi que le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine* ». L'enseignement des langues locales dans les écoles, comme le pense Bitzaa Kody, « *n'est pas une fin en soi* ». L'introduction des langues locales à la télévision permettra à celles-ci de s'inscrire encore mieux « *dans un projet de société globalisant et destiné à faire d'elles de véritables outils de développement économique et culturel permettant à leurs détenteurs de participer effectivement à la construction nationale* ».

3. Intérêt économique

La culture a une influence novatrice et bénéfique sur la production des biens et sur les activités économiques. A ce titre, promouvoir les langues locales, c'est encourager la créativité et par conséquent, accroître la production et le marché des produits locaux. La consommation locale augmente considérablement et les exportations dans d'autres régions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, s'accroissent. La création est ainsi encouragée par l'existence d'un marché linguistique favorable à son épanouissement.

¹⁷ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

¹⁸ Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2001

II. MEDIAS AUDIOVISUELS ET REDYNAMISATION DES LANGUES

A. Rapports entre langue et culture

1. Les interactions entre la langue et la culture

La culture est une notion polysémique ou les théoriciens (sociologues, anthropologues, ethnologues...) peinent à s'accorder sur une définition universellement acceptée et reconnue. Toutefois, les définitions de la notion de culture s'inscrivent dans une double vision de culture qui s'oppose à la nature et de culture comme mode de vie d'un peuple.

a) *Langue comme produit de la culture*

Contrairement à la nature, la culture peut être définie comme la somme des activités de l'esprit qui ont lieu spontanément et qui reflète le génie créateur d'un peuple. Claude Lévi-Strauss (1953)¹⁹ nous rappelle cette célèbre définition de Tylor²⁰ pour qui « *la culture est un ensemble complexe comprenant l'outillage, les institutions, les croyances, les coutumes et aussi, bien entendu, la langue* ». Selon Lévi-Strauss, on peut d'abord traiter la langue comme un produit de la culture : une langue en usage dans une société reflète la culture générale de la population.

Au regard des éléments qui permettent d'identifier une culture, la langue occupe une place de choix. La langue dans un premier temps peut être considérée comme le produit d'une culture. Il est ainsi très aisé de comprendre la culture dominante d'un peuple, d'une communauté ou d'un individu à partir de sa langue. Claude Lévi-Strauss poursuit sa réflexion et pense d'ailleurs que « une langue, en usage dans une société, reflète la culture générale de la population ». La langue est vivante, dans ce sens, on comprend qu'elle évolue et s'adapte au rythme des changements de la société. Les événements qui se déroulent au cours de l'histoire d'une société influencent grandement les langues. La langue est pourvoyeuse de vie et en même temps témoin du passé d'un peuple. Toute langue subit des influences au cours de son histoire, on comprend alors que pendant que certaines meurent totalement, d'autres apparaissent. Si la langue est un produit de la culture, elle peut aussi être à l'opposé, l'élément fondateur d'une culture.

b) *Langue comme condition de la culture*

Si la culture dominante dans une société affecte la langue d'usage, l'usage d'une langue peut quant à elle influencer la culture d'un peuple ou d'une société. L'éducation, l'instruction s'acquièrent à travers la langue. L'implantation des langues coloniales en Afrique est un exemple sur la manière dont on

¹⁹ Lévi-Strauss, Claude. « *Linguistique et anthropologie* », in *Anthropologie structurale*, Plon, 1958, p78

²⁰ Tylor, Edward : ethnologue britannique (1832-1917)

peut utiliser une langue pour imposer une vision, mieux encore une culture. La déculturation de certains peuples au Cameroun aujourd'hui témoigne en partie de l'influence de ces langues coloniales dans le mode de vie des populations. C'est à juste titre que Claude Lévi-Strauss (ibid.) considère la langue comme « *une fondation, destinée à recevoir les structures plus complexes parfois, mais du même type que les siennes, qui correspondent à la culture envisagée sous différents aspects* ». Pour Benveniste²¹, « *c'est en effet dans et par la langue qu'un individu et une société se définissent mutuellement* ». Pour lui, « *la société n'est possible que par la langue ; et par la langue aussi l'individu* ».

2. Langue comme vecteur de transmission

Les individus communiquent et échangent à travers la langue, et à travers elle, l'homme peut extérioriser sa pensée et sa vision du monde. La langue renvoie ainsi dans l'esprit une certaine réalité. Celui qui lit ou qui entend essaye de se faire des représentations en fonction de son environnement. La langue et la culture sont étroitement liées, elles représentent, l'un comme l'autre, « *un système symbolique de représentations et de pratiques* ».

Dans beaucoup de sociétés africaines, à certaines activités correspond un langage particulier. Les cérémonies funéraires en pays Ekang sont une illustration parfaite de la façon dont l'Afrique utilise les langues. « **L'essani** » est une cérémonie pendant laquelle les patriarches et autres représentants audient la famille du décédé sur les causes de sa mort. Cette cérémonie est une véritable démonstration de l'art oratoire, où seuls les plus grands orateurs sont permis de s'exprimer, occasion de faire valoir leur éloquence. Les pensées, les sentiments et les émotions sont exprimées par dans cette cérémonie par un langage très imagé tels que des proverbes. Le langage utilisé, les mots et expressions renvoient à des images que seuls les adultes et initiés peuvent décortiquer.

La langue peut aussi caractériser une société par rapport à une autre. C'est à travers elle que l'homme peut manifester sa joie et ses peines. Aristote²² (1990) va plus loin dans cette réflexion, selon lui « *le langage existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par la suite le juste et l'injuste* ». La convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel considère les expressions orales et la langue comme vecteur de transmission de ce patrimoine. Les expressions verbales d'une culture sont chargées d'histoire et accompagnent toutes les activités de la société. La langue est le vecteur par lequel les traditions sont transmises de génération en génération. Certaines cérémonies n'auraient aucun sens dans une langue autre que celle de la communauté. Les rites d'initiation, les funérailles, la dot, et bien

²¹ Benveniste, Emile. **Probleme de linguistique générale** (1954), Gallimard, 1966, P25

²² Aristote, **Les politiques** (IV^e siècle av.J.-C.), Livre I ; chap. 2, 1253a 8-19, trad. P. Pellegrin, Flammarion, coll. « GF » 1990 p 92

d'autres cérémonies perdent de leur efficacité et leur valeur avec la perte des langues (**Cf. annexe 2**). Outre les traditions et les expressions orales, les langues constituent le moyen par excellence de transmission du patrimoine culturel.

3. Les conséquences de la perte des langues

Le phénomène de la disparition des langues au profit d'autres se déroule autour de nous sans que l'on ne prête véritablement attention. Claude Hagège²³ (2002) tire la sonnette d'alarme :

« A-t-on pris garde à un phénomène effrayant ? Sait-on, oui, sait-on seulement qu'en moyenne, il meurt environ 25 langues chaque année ? Il existe aujourd'hui, dans le monde, quelques 5 000 langues vivantes. Ainsi ; dans cent ans, si rien ne change, la moitié de ces langues seront mortes. A la fin du XXIe siècle, il devrait donc en rester 2 500. Sans doute en restera-t-il beaucoup moins encore, si l'on tient compte d'une accélération, fort possible, du rythme de disparition »

Un peuple qui perd sa langue, c'est un peuple qui perd sa culture et par conséquent sa première "façon d'être". Une femme de la tribu iroquoise des Oneida qui avait fait des recherches ethnologiques sur les siens rappelait encore que « *si vous ne parlez pas la langue, vous ne pouvez pas comprendre la culture* » (Jocks, 1998)²⁴. D'autres composantes, que la langue, définissent l'identité culturelle d'un groupe ou d'un individu. Toutefois, si les individus ont cette possibilité d'exprimer leur identité à travers d'autres expressions culturelles, la langue reste la seule qui contient l'ensemble des autres expressions, puisqu'elles sont conservées par des mots que l'on ne peut retrouver ailleurs.

Pour préserver leurs langues, certains groupes se sont fixé des règles visant à exclure lors des rencontres l'usage des langues étrangères. Beaucoup de parents appliquent encore cette règle dans le cadre strictement familiale. Toute transgression à cette règle est perçue comme une offense au groupe et peut être sanctionnée par une lourde amande. Les études menées par Wurm²⁵ (1991) auprès des aborigènes d'Australie montrent en effet que la conscience d'identité est beaucoup plus renforcée dans des communautés particulièrement structurées sur la base de leur langue.

Lorsqu'une société cesse de se servir de sa langue, les populations renoncent par la suite à leur mode de vie et ceci n'est pas sans conséquence. Les activités anciennes sont abandonnées au profit des nouveaux métiers modernes et prestigieux aux yeux de la société. Un artisan qui produit des chaises en rotin dans un village, aussi fortuné soit-il, ne bénéficiera pas du même respect dans la société qu'un fonctionnaire du ministère qui n'a pourtant pas le quart de son revenu. Par ailleurs, l'usage de la langue

²³ Hagège, Claude, **Halte à la mort des langues**, Odile Jacob, 2000, octobre 2002, P 9

²⁴ Jocks, C. **Living words and cartoon translation : longhouse "texts" and the limitations of English**, in Grenoble and Whaley, 1998, P 219

²⁵ Wurm, S. A., **Language death and disappearance: causes and circumstances**, Robins and Uhlenbeck, 1991, P 1-18

locale est ainsi associé par les locuteurs à la vie paysanne et tous ceux qui s'en servent sont traités de rétrogrades.

S'exprimer en français ou en anglais élève le locuteur à un statut supérieur dans la société. Les jeunes et les artisans sont attirés par la vie urbaine à la recherche de prestige et de meilleures conditions économiques. L'exode rural entraîne à son tour l'abandon de bien d'autres valeurs : Les vieillards, pourtant détenteurs des traditions, des connaissances et des savoir-faire sont abandonnés dans les villages. Les jeunes perdent ainsi leurs repères et ne connaissent plus leur histoire. Bien qu'il existe des contre-exemples surprenant (Huffines, 1989)²⁶, la religion a toujours contribué au maintien des langues. La cohésion familiale et religieuse, qui donne pourtant plus de force aux traditions, se trouvent à son tour très menacée par le départ des jeunes vers les villes.

B. Médias, langues et développement

Les langues africaines sont menacées et disparaissent sous nos yeux dans l'indifférence totale. Si la radio en a pris acte, la télévision, semble encore assister en spectateur devant ce cataclysme. A la présentation de notre thème d'étude, beaucoup d'interrogations, de craintes et de méfiance ont été exprimées par nos différents interlocuteurs. Il a fallu à chaque fois répondre à quelques questions : **pourquoi encore créer une nouvelle chaîne de télévision alors qu'il en existe déjà plus d'une vingtaine au Cameroun ? Pourquoi diffuser en langues locales alors que les populations semblent les rejeter ?**

Il revient à chacun d'apporter la réponse à ces différentes interrogations. Tous, intellectuel ou analphabète, vieillard ou enfant, allogène ou autochtone, citadin ou campagnard, fonctionnaire ou paysan, nous nous réclamons chacun d'un groupe, d'une culture et nous reconnaissons avoir une identité à préserver. **Faut-il rester les bras croisés face aux menaces qui pèsent sur les langues et les cultures africaines ? Cette réflexion repose sur la double conviction que l'usage des langues africaines dans la télévision peut changer le regard porté sur ces dernières et que les médias et les langues locales peuvent grandement contribuer au développement des communautés.** Certes, les médias ne sont pas la panacée aux problèmes de langues et du développement, mais ils peuvent grandement influencer le comportement des individus et des sociétés.

²⁶ Huffines, M. L., *Case usage among the Pennsylvania German sectarians and nosectarians*, Dorian, 1989, p 211-226

1. Médias et transformations sociales

La médiativité et la massivité sont ainsi les deux facteurs principaux qui font des médias un outil incontournable de la vie des individus et des sociétés (Camille Roger Aboulou, 2010)²⁷. **La massivité** se définit comme « (...) la capacité qu'ont ces instruments de porter les messages (...) à partir d'une source simple à des millions de personnes quasi simultanément ». **La médiativité**, selon la même source, est défini comme « (...) l'interposition, entre celui qui émet et celui qui reçoit, d'une machinerie si importante, tant au plan bureaucratique que technique, qu'elle joue un rôle de puissant filtre décolore en quelque sorte dans le sens de l'impersonnalisation » (Lohisse, 1998, p. 141-142)²⁸.

Les médias ont ainsi connu une évolution rapide qui peut s'expliquer par la croissance rapide des villes, l'amélioration des conditions de vie, des techniques, des structures, des contenus et de la qualité de formation des professionnels (Tudesq, 2006)²⁹. De nombreux auteurs ont étudié la façon dont les programmes de télévision (films, feuilletons, publicité, émission de télé-réalité, jeux, variétés, retransmissions sportives etc.) participent au changement des comportements des individus. Pour certains, les médias, à travers leurs contenus, constituent le moyen par excellence de domination culturelle (Adorno Theodor, 1986, 1989)³⁰. A travers la diffusion de stéréotypes sociaux, sexistes etc., les puissants imposent leur idéologie à des catégories faibles (Hall, 1992)³¹.

Les médias participent fortement à la formation et à la transformation des modes de vie des individus et des groupes sociaux. « Au niveau individuel, (...) les médias ; notamment dans leurs contenus distrayants (retransmissions sportive, séries...), proposent des modèles de pensée et d'action socialement valorisés à partir desquels, les individus peuvent, par de petites touches, bâtir renforcer ou faire évoluer » (Grégory Derville, 2005)³². Les jeunes africaines s'arriment à la mode (tenues vestimentaires, coiffure, émancipation) et imitent de plus en plus leurs stars préférées. Une expression très célèbre est apparue en Ejang pour qualifier son degré d'assimilation à la culture moderne : « **ha ne nta'an** » c'est-à-dire « **comme un blanc** ». « Ma di, ma buat, ma wulu, ma beulan ai wa... a ne ta'an » c'est-à-dire : « je mange, je m'habille, je marche, je te reçois... comme un blanc ».

²⁷ Aboulou, Camille Roger, **Langues, Dynamique des médias audiovisuels et aménagement médaito-linguistique en Afrique francophone**, in Nouveaux médias et dynamiques des langues dans l'espace francophone, Glottopol, revue sociologique en ligne, N° 14-janvier 2010.

²⁸ Lohisse, J., **Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique**, A. Colin, 1998, P. 141-142.

²⁹ Tudesq, M., **L'étude des médias en Afrique**, in Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France, Première rencontre, 30 novembre et 1^{er} décembre 2006

³⁰ Adorno, Theodor W., **Prisme, Critique de la culture et société**, Payot, 1986
Théorie esthétique [1970], Klincksieck, 1989

³¹ Hall, Stuart, **Cultural Studies and the centre : some Problematics and Problems**, in Gurevitch, Michael et Hall, Stuart, dir., Culture, Media, Language, éd. Routledge, 1992, p.15-47

³² Derville, Grégorie, **Le Pouvoir des médias, mythes et réalités**, Presse Universitaire de Grenoble, 2005

En outre, les médias permettent aussi aux communautés de renforcer les liens de solidarité entre les membres tout en conservant leur identité collective (Anderson, 1983)³³. Certains auteurs latino-américains ont pu démontrer que les groupes sociaux et culturels (« les jeunes », « les régionalistes », « les gays », « les blacks »...) exploitent les médias pour se faire entendre et revendiquer leurs droits. Selon White (1993 : p.113-116)³⁴, ces groupes s'en servent pour construire et défendre leur identité afin d'exister librement sans aucune pression.

Les médias sont devenus partie intégrante de la vie des individus. Ils sont présents partout (dans la chambre, à la maison, dans la voiture, au bureau, dans les lieux publics...). Les programmes sont diffusés en fonction du temps et de la disponibilité du public. La télévision joue un rôle catalyseur du fait qu'elle crée une occasion de rencontre et de rapprochement entre les membres de la famille, mais favorise parfois le repliement des individus (Proulx, 1993 : p. 56-57)³⁵. La télévision peut tout aussi, soit renforcer l'autorité des parents, lorsqu'ils rentent maîtres de la télécommande par exemple ou lorsqu'ils décident des programmes à regarder ou pas. Chaque jour, chacun désire suivre les informations de son pays et du monde. Suivre le journal télévisé par exemple est une marque d'attachement aux affaires de la nation et du monde. Bernard Miège (1986, p.90)³⁶ considère l'instant du journal comme « *une occasion de "voir-faire" ceux qui prennent part à la scène publique ou médiatique* »

2. Langues et médias en Afrique francophone

Les sociétés africaines sont en pleine mutation, plusieurs facteurs internes et externes peuvent expliquer ces changements. Roger Aboulou de l'université de Bouake les attribue à « *l'urbanisation croissante des villes africaines (Calvet, 2002)³⁷, la détérioration des langues par immigration et exode rurale, la vulgarisation des postes transistors (Tudesq, 2002)³⁸, l'augmentation significative des infrastructures de télécommunication et des équipements audiovisuels, la couverture médiatique des espaces étatiques, la baisse constante des prix des téléviseurs et des postes transistors, la libéralisation (...) des espaces audiovisuels, « l'informalisation » croissante des installations satellitaires (paraboles et autres antennes appelées « antenne TV5 ») etc. (Ba, 1996 ; Mabou,1996 ; Chaudenson, 2000 ; etc.)³⁹ ».*

³³ Anderson, , Beenedict, **Imagined communities**, New Left Books, 1983.

³⁴ White, R., **Média reception théoty : emerging perspectives**, in Belise, Claire, dir., Communication et nouvelles technologies, 1993, p.113-116

³⁵ Proulx, Serge, **Télévision, familles et vie quotidienne: elements d'une approche ethnographique**, in dossiers de l'audiovisuel, N°51, 1993 : p. 56-57

³⁶ Miège, Bernard, dir., **Le J.T. Mise en scene de l'actualité à la télévision**, INA, 1986, p.90

³⁷ Calvet, L.-J., **Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation**, Plon, 2002

³⁸ Tudesq, A. J., **L'Afrique parle, L'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne**, Karthala, 2002

³⁹ Mabou, M., « **Médias de masse et paradoxe du contrôle de l'information en Afrique** », Revue juridique et politique, indépendance et coopération, 1996, pp. 51-59.

Les langues africaines méritent d'être sauvées du cataclysme, d'où les politiques d'enseignement dans le système éducatif. Cette politique de promotion passe aussi par bien d'autres canaux : musique, chants, griots, cinéma, littérature, radio, mais aussi par la télévision. Selon Tudesq (1984)⁴⁰, la radio donne la possibilité aux auditeurs de suivre des programmes en langues officielles et africaines. La télévision, jusqu'à ce jour reste le parent pauvre. Excepté quelques pays (Sénégal, Mali, Congo RD, la Côte-D'Ivoire dans une moindre mesure) les langues africaines sont quasi inexistantes dans la télévision. Pourtant, les médias audiovisuels, selon Aboulou (ibid.) constituent de véritables « niches écologiques pour les langues en présence ». Les différents marchés (local, national et international) en présence offrent un choix linguistique varié. (Mackey et al., 2002 ; Calvet, 1999)⁴¹.

Le marché local, qui est celui des média de proximité recommande fortement l'utilisation des langues locales ou vernaculaires. Ce marché est surtout contrôlé par les chaînes de radio publiques et communautaires pour la plupart. C'est le cas de Radio Femme de Mbalmayo-Cameroun qui diffuse une grande partie de ses programmes en langue Ewondo. La télévision en Afrique francophone est encore très dominée par les langues officielles héritées de la colonisation. Toutefois, on note quelques pays où des programmes d'information, souvent journaliers et parfois hebdomadaires, sont spécifiquement diffusés en langues locales de certaines régions.

Le marché national est particulièrement dominé par le français, langue officielle de la plupart des pays d'Afrique de l'ouest et du centre. La diversité linguistique des pays africains pose un véritable problème de gestion pour leur insertion dans les médias nationaux. Toutefois, quelques langues se sont imposées dans certains pays. C'est le cas Wolof au Sénégal, du Bambara au Mali ou encore du Lingala en République Démocratique du Congo (RDC). Pour éviter des tensions, les médias (publics et privés) s'appuient sur une référencement nationale partagée et reconnue sur l'ensemble du territoire. L'introduction des langues africaines dans les médias nationaux reste faible. Le cas de la Côte d'Ivoire est assez illustratif de l'ensemble des pays francophones africains. Selon Aboulou (ibid.), des sources de la Radio Télévision Ivoirienne en 2005,

« le temps d'antenne des langues nationales pour donner des informations nationales et internationales (...) est de 1080 minutes par semaine à raison de 14 à 15 minutes par langue. (...) à la télévision, le temps, drastiquement réduit, est de 250 minutes soit 10 minutes par langue », ceci représente encore une moyenne très faible.

Chaudenson, R., « **Planification linguistique droit à la langue et développement** », in Estudios de sociolingüística, 2000, pp.191-201.

⁴⁰ Tudesq, A. J., **La radio en Afrique noire**, Pedone, 1984

⁴¹ Calvet, L.-J., **Pour une écologie des langues du monde**, Plon, 1999

Mackey, W. et al., **L'écologie des langues**, L'Harmattan, 2002

Les antennes paraboliques, la distribution par câble, par internet ou parfois par téléphone donnent accès à une gamme variée de médias et de langues. Toutefois, **le marché international** renforce encore les inégalités entre l'élite et la population ; il creuse d'avantage d'écart non seulement entre les zones urbaines et rurales, mais aussi entre les catégories socioprofessionnelles qui n'ont pas toujours les mêmes moyens d'accès à ces médias (Olivier Donnat, 2003)⁴².

3. Médias, langues et développement des industries culturelles

Les producteurs de biens et services culturels ont besoin de communiquer pour vendre leurs produits. Les industries culturelles et le secteur de la création ont très souvent recours à la communication et à la médiation pour faire comprendre, faire connaître et rendre facilement accessible leurs produits auprès des consommateurs. Les langues et les médias jouent un rôle central dans ce processus de communication et de médiation. A cet effet, il est indiscutable que les industries et le secteur de la création tirent profit de la communication en langues locales dans les médias et particulièrement dans la télévision. Si le marché de certains produits, particulièrement ceux des industries créatives, est fortement lié à une consommation locale ou régionale, la mondialisation leur donne une occasion d'exporter à des régions très éloignées, et parfois dans d'autres continents. A ce titre, on peut supposer que faire connaître les langues africaines et tenir compte de la diversité linguistique des populations en Afrique, permettra forcément de développer et d'améliorer la qualité des produits (Busch, 2004)⁴³.

a) *Les industries de langues au Canada*

Les recherches sur les industries de langues sont relativement très récentes. Ce n'est qu'en 2005 que le Canada, pays bilingue (anglais et français), a mené sa toute première étude sur l'industrie des langues auprès de petites et moyennes entreprises. L'étude s'est appuyé sur les industries de traduction, de d'interprétation et de l'enseignement des langues (Industries Canada, 2006)⁴⁴, les examens de langue, le doublage, la correction et la rédaction, la relecture, le développement des technologies linguistiques et le développement terminologique. Il ressort de cette étude que cette industrie est un secteur d'emploi important du pays. Ces sociétés ont un chiffre d'affaires estimé à 404,1 millions de dollars et les

⁴² Donnat, Olivier, Tolat, Paul, dir., **Le(s) public(s) de la culture**, Presse de Science Po., 2003

⁴³ Busch, Brigitta, **Sprachen im Disput : Medien und Öffentlichkeit** in multilingualen Gesellschaften, Drava, Klagenfurt, Autriche, 2004

⁴⁴ Industrie Canada, **Enquête sur les entreprises de l'industrie de la langue au Canada. Traduction, interprétation et formation linguistique**, www.btb.gc.ca/btb.php/lang, consulté le 20/11/2012

exportations représentent 25% du revenu total. La conquête du marché international exige de communiquer et de négocier en plusieurs langues (<http://stratégis.ic.gc.ca>.)⁴⁵

b) Les langues locales dans le cinéma nigérian

Une enquête de l'ISU (2009)⁴⁶ indique que le Nollywood occupe désormais la deuxième place dans la production cinématographique mondiale derrière Bollywood. La clé de ce succès réside en partie dans l'usage des langues locales nigérianes dans ses films. Selon l'institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (Adama Ouane et Christine Glanz, 2010)⁴⁷, « environ 56% des films sont dans des langues africaines. En 2006, les quatre langues dominantes de la production cinématographique au Nigéria étaient le Yoruba (31%), le Haoussa (24%) l'Igbo (1%) et l'anglais (44%) ». Contrairement à ce que pensent certains Etats et autres théoriciens hostiles à la promotion des langues locales africaines, Nollywood est un exemple d'intégration et de succès de ces dernières dans le développement économique et social. Mme Biodum Ibitol, Directrice du festival du film en langues africaines, lors de la 5^e édition du 2 au 5 octobre 2010 affirmait :

« La création des films en langues africaines va réactiver ces langues, les réorganiser, les repositionner et en éviter l'extinction, cela va aussi permettre de développer leur codification, leur documentation et leur champ de communication. La production des films en langues africaines va aider les africains de la diaspora à renouer avec leurs racines et mettre en évidence le riche potentiel touristique de l'Afrique ».

⁴⁵ <http://stratégis.ic.gc.ca>. Consulté le 03/10/2012

⁴⁶ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), **Note d'information N°1. Analyse sur l'enquête internationale de l'ISU sur les statistiques de films de long metage**, Montreal, Québec, Institut de statistique de l'UNESCO, version numérique, 2009.

⁴⁷ Ouane, Adama et Glanz, Christine, **Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue. Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique.**, Second tirage revu et corrigé, institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, 2010

III. RECHERCHES DE TERRAIN ET APPORT DU STAGE A L'ETUDE

Etudier l'impact de l'introduction des langues locales africaines dans les médias sur la société demande une démarche bien spécifique. La méthode anthropologique, qui étudie l'homme comme producteur de symboles, a parut être la plus indiquée pour cette étude. Si la langue est donc est porteur de signification pour une communauté, elle représente aussi et surtout une valeur symbolique pour chaque communauté. Le choix d'étudier spécifiquement le cas de la langue Ekang se justifie du fait de la connaissance que nous avons de cette langue en tant que membre de la communauté et locuteur Ekang. Par ailleurs nous avons régulièrement été en contact avec cette langue dans le cadre de la production de films.

Plusieurs éléments ont particulièrement attirés notre attention et nous ont amené à se pencher sur la thématique des langues locales africaines :

- Le public nous reprochait le fait que nos films ne reflétaient pas les réalités quotidiennes des populations.
- L'usage du français semblait être un obstacle majeur au jeu des acteurs.
- Le succès remarquable des programmes en langues régionales dans les radios communautaires et régionales.

Pour mieux comprendre ce phénomène et particulièrement l'influence des médias sur la sauvegarde les langues locales africaines, **l'approche anthropologique de l'observation participante** nous a semblé être la plus indiquée pour cette recherche. Cette démarche, telle que pratiquée par son fondateur, peut se résumer selon Sir J. G. Frazer comme suite :

« Malinowski a vécu là comme un indigène parmi les indigènes pendant plusieurs mois d'affilée ; jour après jour, il les a regardé travailler et jouer, conversant avec eux dans leur propre langue et tirant ses informations des sources les plus sûres qu'il soit — l'observation personnelle et les déclarations faites directement à lui par les aborigènes, dans leur dialecte, sans qu'intervienne un interprète (Malinowski, 1963, p.45)⁴⁸ »

⁴⁸ Malinowski, B., *Les argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard, 1963, p. 45.

A. Collecte des données

Au regard de l'expérience acquise sur le terrain en tant que réalisateur et producteur de films, mais aussi comme auditeur de radio communautaire, la méthode inductive nous a semblée être la plus indiquée. Nous nous sommes particulièrement basés sur les comportements, les remarques et les attentes des personnes avec qui nous avons échangé durant nos travaux et nos enquêtes pour déduire une conclusion applicable à toute la communauté en général. La démarche consistait à recueillir directement des informations auprès des populations et locuteurs dans la région Ekang, particulièrement au Gabon et au Cameroun. Trois principaux instruments ont permis de recueillir les informations : La recherche documentaire, les interviews et le questionnaire. La recherche s'est effectuée en plusieurs étapes.

1. La recherche documentaire

a) Recherche livresque

Plusieurs études relatives aux langues, aux médias et aux relations existantes entre ces deux notions ont été consultées. La recherche dans les bibliothèques portait particulièrement sur des ouvrages, des revues, des articles, et divers rapports se rapportant aux langues, aux médias audiovisuels et aux rapports qui les lient.

Dans le domaine des langues, nous nous sommes particulièrement appesantis sur des études ethnolinguistiques. Les ouvrages sur les langues ont permis de déceler les menaces qui pèsent sur les langues minoritaires. Outre les menaces, les documents dressent un état global des langues dans le monde, des conséquences de la perte des langues, des risques du monolinguisme et particulièrement des mesures de sauvegarde des langues minoritaires. Les ouvrages des linguistes tels que Saussure, Hagège, Humboldt etc., ont particulièrement enrichi cette étude dans le sens où ils ont apporté de précieuses informations sur les rapports entre la culture, langue et pensée. Les publications de l'UNESCO ont par ailleurs servi de base de données très importante pour ce travail. Les différentes conventions, rapports et statistiques de l'organisation ont suffisamment éclairé sur l'état des langues dans le monde. La convention sur la diversité des expressions culturelles, la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les rapports sur la conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondialcult) de 1982, l'Atlas des langues en danger (1989), le « livre rouge des langues en danger de disparition » ont servi de point d'appui à l'étude.

Plusieurs ouvrages, articles et revues sur les médias ont aussi servi de base de recherche pour ce travail. Nous avons parcouru, comme on peut le remarquer dans le chapitre précédant, les ouvrages sur

l'état des médias en Afrique et dans le monde. Pour mieux comprendre l'influence des médias sur la sauvegarde des langues africaines, nous nous sommes appuyés sur les documents qui expliquent le pouvoir des médias sur la société et sur le comportement des individus. A cette documentation s'ajoute celle relative à l'apport des médias locaux sur le développement durable des communautés (Berrigan, 1981)⁴⁹. Nous aurons passé en revue les rapports⁵⁰ entre les médias, la citoyenneté, la bonne gouvernance, le droit, éducation. Les statistiques de l'ISU sur les médias dans le monde ont aussi été consultées, sans oublier les rapports de l'Unesco sur les médias en Afrique centrale.

b) Recherche sur internet

L'outil internet a été d'un très grand apport dans cette recherche. Il a été plus facile de se documenter sur les publications de l'UNESCO à travers le site web de l'organisation. Les différentes conventions, déclarations, rapports et comptes rendu d'activités de l'UNESCO disponibles sur la toile ont été consultés. Par ailleurs beaucoup d'informations complémentaires, particulièrement les sites et les blogs sur la langue et le peuple Ekang ont servi de base de données à cette étude. Les sites "Nkul Beti, tribune libre des Ekang", "Mone Fang", et les sites gouvernementaux, particulièrement ceux du Cameroun, du Gabon, et de la Guinée Equatoriale ont largement contribué à développer l'argumentaire sur le peuple, les langues, la région et le paysage culturel des Ekangs.

2. Les recherches sur le terrain

La méthode participative adoptée pour cette recherche, exigeait de nous appuyer sur des données recueillies sur le terrain afin de mieux comprendre le problème. Ce travail se base sur des données officielles sur les médias au Cameroun et au Gabon particulièrement. Les différents rapports d'évaluation de développement des médias, les indicateurs de développement de médias donnent des informations sur le paysage médiatique de la région.

a) Expériences et observations faites sur le terrain

L'idée de mener une étude sur les langues locales africaines naît en 2004 lors de nos premières productions cinématographiques. La première préoccupation était de donner la possibilité aux acteurs de jouer dans leur langue maternelle. En effet, nous avons remarqué que les acteurs avaient de la peine à bien incarner leurs rôles à cause de la barrière linguistique. Les scénarios en français n'étaient pas bien

⁴⁹ Berrigan, Frances J., **Les médias communautaires et le développement**, Revue Etudes et documents d'information, N° 90, UNESCO, 1981.

⁵⁰ Commission nationale française pour l'UNESCO, **L'éducation aux médias. Avancées, obstacles, orientations nouvelles depuis Grunwald : vers un changement d'échelle ?**, Actes, synthèse et recommandations issus de la rencontre internationale, UNESCO, 21-22 juin 2007.

UNESCO, **Médias et bonne gouvernance en Afrique, concept et cas pratiques**, UNESCO, janvier 2010.

Naji, Jamal Eddine, **Citoyens et média. Guide pratique pour un dialogue entre citoyens et média**, UNESCO, Première édition, 2006.

Banerjee, Indrajit et Al. (dir.), **La radiotélévision de service publique : Une sélection de bonnes pratiques**, UNESCO, Première édition, 2005.

compris et cela faussait beaucoup la qualité du jeu. Par contre, lorsque ces derniers jouaient les mêmes scènes dans leurs langues maternelles, le jeu s'améliorait et l'équipe gagnait non seulement sur le temps, mais aussi sur le plan économique. L'utilisation des langues maternelle dans nos productions cinématographiques se révélait donc être un outil économique qui influençait en outre sur la qualité du produit.

Parallèlement à la qualité de jeu qui avait considérablement évolué, les consommateurs de nos films sont devenus beaucoup plus nombreux. Les populations rurales et non scolarisées, à partir des films produits en langue locale, s'intéressaient encore plus au cinéma. La demande croissante des films en langues locales nous a conduits à songer à une autre idée : **le doublage**. Les langues locales sont ainsi apparues comme un outil économique dans le sens où ils nous permettaient d'agrandir le marché. Un projet de doublage de films de tout horizon a été monté, mais faute de temps, il n'a pas encore vu le jour. L'idée de créer une chaîne de télévision va dans ce sens, car la production est un volet important de la chaîne et le doublage occupe une place très importante.

En outre, le public réclamait grandement les films et les programmes télévisuels dans lesquels, il se retrouvait, c'est à juste titre qu'on a pu observer le succès des films nigériens pourtant produits dans des langues qui ne sont pas accessibles au public. Il en est de même pour la lutte sénégalaise, pourtant commentée en wolof, mais très appréciée par le public. De ces deux exemples, nous pouvons déduire qu'en plus du facteur linguistique, le consommateur africain aimerait se reconnaître dans les valeurs, les pratiques, bref dans la culture véhiculée par les programmes et produits qui lui sont proposés.

Un autre fait important attire particulièrement notre attention : le succès de certains programmes en langues locales dans les radios communautaires et régionales. « **Babela ebuk** » symbolise ce succès et reste une preuve tangible de la soif du public local de se reconnaître dans sa langue et dans le traitement d'une actualité de proximité. Programme conçu et animé par Blaise Pascal Owona⁵¹, « Babela ebuk » pendant plus d'une dizaine d'années a été un rendez-vous hebdomadaire pour toute la communauté Ekang du Cameroun. Le monde semblait s'arrêter lors de son passage le samedi matin, toute la communauté, sans distinction de classe, d'âge, de sexe etc. était à l'écoute de l'actualité régionale.

b) Les entretiens

Chaque cas est différent d'un autre et celui de la langue ekang dans les médias a sa particularité qu'il a fallu comprendre non seulement par des observations, mais aussi par des entretiens avec des personnes venant d'horizons divers. **L'interview en profondeur**, qui s'adapte mieux à l'étude des cas

⁵¹ Blaise Pascal Owona, animateur mythique de Radio centre du Cameroun, est aujourd'hui retraité et anime une autre émission à Samba TV. Pourtant formé dans le tas, sa maîtrise et son éloquence de la langue Ewondo ont fait de lui une célébrité dans la région Ekang.

(Omar Aktouf, 1987 : 96)⁵² permettra d'aller au fond du problème et aidera à ressortir des aspects particulièrement significatifs de l'ékang dans la télévision. Les personnes retenues pour l'interview étaient de trois grandes catégories : les responsables UNESCO de la culture et de la communication, les responsables des centres culturels et enfin membres du groupe. Deux constats ressortent des échanges avec les responsables UNESCO⁵³ : les langues d'Afrique centrale n'échappent pas à la menace et les médias ont un rôle majeur à jouer dans le processus de promotion et d'amélioration du statut des langues locales et de l'Ekang en particulier.

Sous l'encadrement de Claudine Angoué, Anthropologue en service à l'Université Omar Bongo de Libreville, nous avons cherché à comprendre l'attitude des jeunes et des parents sur la langue Ekang. Elle soutient que les membres de la communauté sont fiers de s'exprimer dans cette langue en toute circonstance et sans aucune honte. Toutefois, les réponses recueillies auprès de plus d'une vingtaine de personnes sont mitigées sur cette attitude. Pour certains, il se dégage clairement un sentiment de rejet et de honte à s'exprimer dans cette langue, et pour bien d'autres, c'est un réel plaisir. L'Ekang est la langue véhiculaire dans les marchés et bien d'autres activités commerciales. Les commerçants se plaisent bien dans cette langue pour des besoins de clientèle et bien d'autres locuteurs s'y intéressent pour sa beauté et sa popularité dans les grandes villes du centre, sud et Est Cameroun, de Libreville et dans toute l'ensemble du territoire équato-guinéen.

Il ressort enfin des entretiens avec les responsables des centres culturels et des patriarches ékang que les jeunes particulièrement ne prennent plus part aux événements et manifestations culturelles locales. Les menaces qui pèsent sur la langue ekang sont pratiquement les mêmes sur les lieux de promotion des cultures locales. Flaubert Meye nous confiait que le Centre International de Civilisation Bantou (CICIBA), pourtant très riche en exposition et en documentation sur l'art bantou, n'était pratiquement pas fréquenté par les populations locales. Le constat est le même pour « Aba'a Ekang », maison de la culture de Mbalmayo ou encore du parc animalier de Mfou non loin de Yaoundé qui restent très peu connus des populations locales.

c) Le questionnaire et analyse des données

Cette étude reste avant tout qualitative que quantitative, nous avons pour cette raison opté pour des questions fermées afin de faciliter l'analyse des résultats. Ce questionnaire a été mené auprès des populations et des locuteurs ekang de Libreville et des régions du centre et du sud du Cameroun entre mai et août 2012. Dans le souci d'éviter beaucoup de littérature, nous ne donnerons dans cette partie que

⁵² Aktouf, Omar ; **Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et critique.** Les presses de l'Université du Québec, Montréal, 1987, P.96

⁵³ Les entretiens à l'UNESCO ont été réalisés lors de notre stage au bureau UNESCO Libreville. Nous avons ainsi échangé avec Yvette Kabozza, spécialiste du programme culture, sur l'état des langues en Afrique centrale. Par ailleurs, nous avons discuté avec Michel Kamoe, Responsable de la communication, sur le paysage audiovisuel de la région.

le condensé du questionnaire réalisé sur le terrain, le questionnaire tel que présenté à l'origine peut être consulté en annexe (**Cf. annexe 3**) de ce document. Il portait sur deux volets principaux : l'attitude des populations envers la langue et la culture ekang.

Tableau 5 : Attitude des locuteurs envers la langue Fang

nombre	Sexe		Niveau d'étude			Lieu d'enfance		Maîtrise du fang			Langue de culte		Langue parlée en famille	
	F	M	Prim	sec	Univ	ville	villa	B	P	N	Fang	autre	Fang	Autre
379	176	203	77	214	88	205	174	61	300	18	152	227	200	179
%	46.5	53.5	20.3	56.5	23.2	54.1	45.9	16.1	79.1	4.75	40	60	53	47

F=féminin, M=masculin, Pri=primaire, Sec=secondaire, Univ=universitaire, Villa=village, B=bonne, P=passable, N=nulle

Les chiffres de cette enquête montrent que la langue fang reste encore beaucoup parlée en famille et entre les membres de la communauté. Ceci s'explique par le fait que cette enquête prend en compte les zones urbaines et rurales. Si dans les villes, l'ekang est de moins en moins utilisé dans les familles comme le démontre Bitja'a Koby (ibid.), elle reste encore la principale langue d'échange dans les zones rurales. Le fang perd de plus en plus de son originalité avec un très fort empreint des expressions françaises et anglaises de façon parfois très excessive. L'on remarque d'ailleurs dans la région que les jeunes en particulier, dans les villes comme dans les villages, préfèrent assister au culte (messe) en français (67.5%) contre moins de 30% en ekang. Les personnes âgées restent très attachées à la langue, mais les jeunes perdent de plus en plus son usage et son originalité.

Tableau 6 : Degré d'attachement aux traditions

Mention	Allez-vous au village ?				Participez-vous aux cérémonies traditionnelles ?				Les traditions ont-elles une influence sur votre vie ?				Allez-vous dans les centres de culture ?			
	B	Q	P	N	B	Q	P	N	B	Q	P	N	B	Q	P	N
N= 596	194	183	175	44	59	136	147	254	217	54	141	184	29	19	128	420
%	32.6	30.7	29.3	7.4	10	22.7	24.6	42.7	36.4	9	23.8	30.8	4.8	3.2	21.5	70.5

B= Beaucoup, Q= Quelques fois, P= Très peu, N= Nul

Les populations ékang vivent en majorité dans des villes. Toutefois, elles sont encore très attachées à leurs villages. Les villages restent des lieux de vacances, de week-end ou encore de retraite pour les plus âgés. On note par contre un abandon de la tradition qui se manifeste par un rejet des rites et cérémonies traditionnelles. Plus de 60% des membres interrogés pensent que la tradition n'a aucune influence sur leur vie et sur leurs activités. Les maisons et les centres de culture locaux payent les frais de cet rejet, ils sont très peu fréquentés.

Tableau 7 : Niveau de maniement et de pratique de la langue

Mention	Connaissez-vous des contes ?				Connaissez-vous des proverbes ?				Racontez-vous (vous raconte-t-on) souvent des contes ?				Utilisez-vous souvent des proverbes dans vos échanges ?			
	B	Q	P	N	B	Q	P	N	B	Q	P	N	B	Q	P	N
N=596	268	193	76	59	125	145	173	153	173	115	96	298	65	242	111	178
%	45	32	13	10	21	24	29	26	15	19	16	50	10	40	20	30

B = Beaucoup, Q = Quelques fois, P= Très peu, N= Non

La langue ekang, comme les africaines en général, est en priorité une langue d'expression orale. A ce titre, les contes et les proverbes occupent une place de choix. La valeur d'un ekang se juge sur son éloquence et sa dextérité à manier les idiom. Les contes participent à l'éducation des enfants et à la formation de leur personnalité. Le tableau ci-dessus montre que les parents, bien qu'ayant une bonne connaissance des contes, ne perpétuent pas toujours cette tradition. Très peu, environ 25%, racontent encore des contes à leurs enfants. Il en est de même pour l'usage des proverbes dans les échanges. L'ekang est une langue très imagée, qui utilise des illustrations pour renvoyer à la réalité. Toute la poésie de l'ekang se trouve ainsi sacrifiée à l'hôtel au profit d'un langage qui ne valorise pas toujours la culture locale.

Tableau 8 : Connaissance des sports et jeux, des artistes et des grandes figures historiques

	Connaissez-vous des sports et jeux traditionnels ?				Pratiquez-vous ces sports et jeux traditionnels ?				Connaissez-vous des grandes figures historiques ?			
	B	Q	P	A	B	Q	P	A	B	Q	P	A
N= 379	83	103	176	17	54	55	29	241	178	75	126	0
%	21.9	27.2	46.4	4.5	14.2	14.5	7.6	63.6	47	20	33	0

B= beaucoup, Q= Quelques un(e)s, P= très peu, A= aucun(e)

La culture ekang comprend beaucoup de sports et de jeux de société dont un grand nombre à ce jour a disparu. Ceux qui ont résisté restent très menacés et leur disparition ne tardera pas si rien n'est entrepris pour les sauvegarder. 50% de la population interrogée ne connaît plus aucun sport et 63.6% ne pratiquent aucun. Le « Songo »⁵⁴ (Cf. annexe 2) reste le seul jeu qui a résisté, mais il est aujourd'hui abandonné par les jeunes. Il est très pratiqué par les personnes âgées surtout dans les zones rurales.

⁵⁴ Le **songo** est un jeu de calcul, dont les variantes diffèrent d'une tribu à une autre. Le jeu est fait de 14 cases, divisées en deux parties dont 07 cases de chaque côté. Chaque case contient au départ 05 pions que l'on déplace à raison d'un pion par case. Chez les Eton par exemple, on ne peut ramasser que 02 ou 03 pions. La victoire revient à celui qui aura remporté plus de 36 pions.

Toutefois, les ekang affichent une fierté d'appartenir à une communauté influente dans la sous région. Les figures historiques et beaucoup de personnalités, comme on peut le voir dans l'annexe de ce document, font la fierté de ce peuple sur le plan national et international (**Cf. annexe 4**).

B. Apport du stage à l'étude

1. Présentation de l'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture voit le jour le 16 novembre 1945. Sa mission est de contribuer à la construction d'une culture de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel à travers l'éducation, la science, la communication et l'information. Le rapprochement des cultures est l'une des priorités de l'organisation. Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, dans une allocution prononcée à l'occasion du lancement de l'année internationale du rapprochement des cultures en 2010 confirme que la tâche de l'UNESCO est de « *jeter des passerelles solides et solidaires entre les cultures afin de créer une nouvelle éthique universelle du vivre ensemble* »⁵⁵. L'UNESCO est ainsi à l'avant-garde des initiatives de sauvegarde du patrimoine culturel et considère la communication, l'information et le savoir comme éléments moteurs du développement des communautés. L'organisation met un accent particulier sur la diversité linguistique et s'assure de l'accès à l'information, au savoir et à l'éducation pour tous⁵⁶. Présente dans 189 Etats membres ou membres associés, son siège à Paris, les bureaux régionaux, multipays, nationaux et ses commissions nationales fournissent à l'organisation des informations utiles pour ses programmes.

2. Justification du choix du bureau UNESCO Libreville-Gabon

Le bureau multipays Libreville couvre 4 pays (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe). Stagiaire au programme Culture, les départements communication et Education étaient tout aussi nécessaires pour mes recherches, mon thème portant sur la télévision et la sauvegarde des langues locales. Trois raisons justifient ce choix :

- L'UNESCO, agence spécialisée de l'ONU pour la culture, la science et l'éducation, structure de référence mondiale pour la gestion de la culture se présente comme la structure la plus apte à nous fournir des informations relatives à la sauvegarde des langues et sur le développement des médias en Afrique centrale, informations hautement nécessaires pour mes recherches et la rédaction de ce mémoire.
- Le bureau UNESCO multipays Libreville-Gabon couvre deux pays où les populations Beti-Bulu-Fang sont majoritaires (Gabon et Guinée Equatoriale) et deux autres où ils sont minoritaires (Congo et Sao Tome et Príncipe), donc quatre des cinq pays concernés par le projet.
- Acquisition d'une expérience professionnelle dans une institution internationale.

⁵⁵ www.unesco.org/fr/youth

⁵⁶ www.unesco.org/webworld/fr

3. Acquis et perspectives

Le projet professionnel est une condition nécessaire pour l'obtention d'un stage à l'UNESCO. Le thème de départ était : « création d'une chaîne de télévision pour la promotion des langues maternelles ». Après des échanges avec Yvette Kaboza, spécialiste du programme Culture, le projet professionnel a évolué. « Création d'une chaîne de télévision pour la sauvegarde de la langue Ekang » a ainsi été retenu comme thème final. Toutefois, la collaboration avec Michel KENMOE du secteur communication et nos échanges ont apporté une évolution nouvelle à mon projet. Les critiques et les propositions recues, notre vision personnelle et nos objectifs ont conduit à adopter le thème finale: « **Sauvegarde des langues locales africaines à travers les médias, cas de la langue Ekang : création d'une télévision locale** ».

Le thème ayant été clairement défini, l'étape suivante consistait à bâtir une démarche de travail pour la collecte des données. Nous avons ainsi élaboré et proposé un questionnaire à nos deux encadreurs. Chacun à son tour nous a confié auprès des personnes ressources et des structures pour nos recherches. Nous avons ainsi travaillé avec Claudine Angoue (anthropologue à l'Université Omar BONGO) et consultante auprès de UNESCO Libreville sur le questionnaire et la démarche pour recueillir des informations auprès du public. Nous avons parcouru Libreville et ses environs, recueillant des informations sur les pratiques culturelles et langagières des populations et leurs attentes télévisuelles, sur la connaissance de la langue et de la culture fang-beti-bulu.

La préparation, l'organisation et la participation aux différents exposés et échanges organisés lors de la semaine consacrée à la liberté de la presse en mai 2012 ont suffisamment renforcé nos connaissances sur le rôle que peuvent jouer les citoyens dans la gestion des médias. Les exposés et échanges, organisés le 03 mai 2012 à l'immeuble ORAMBO, portant sur le thème "*les nouvelles voix : la liberté des medias aide à transformer les sociétés*" nous ont inspirés sur le pouvoir des médias. Le forum-atelier tenu le 04 mai 2012 dans la grande salle (auditorium Georges RAWIRI) de la Radio télévision gabonaise(RTG) sur le thème : "*De media d'état à média de service public : implications et enjeux*" nous a particulièrement édifié sur le rôle des médias et la place des communautés locales dans leur gestion.

IV. PROJET DE CREATION D'UNE CHAINE DE TELEVISION LOCALE « EKANG MBOLO TV »



A. Présentation du projet

EKANG MBOLO
Chaîne de télévision communautaire généraliste
Siège social : Mbalmayo-Cameroun
Compte bancaire N° 08 155 675 174
Budget estimatif du projet : 220 500 €
Téléphone(s) : (+237) 75464907 / 74345354
Email : ekangmbolotv@gmail.com
Promoteur : Radio Femme de Mbalmayo

1. Résumé du projet

« **EKANG MBOLO** » est une télévision communautaire généraliste de promotion de la langue Ekang. Cette télévision vient soutenir les efforts visant la sauvegarde des cultures locales, l'éducation et l'information pour tous. Respectueuse des principes de mondialisation et du droit de chaque peuple de s'informer, s'exprimer, s'éduquer et d'accéder facilement à la culture, la chaîne sert de média entre les Ekang et le monde. L'information de proximité, la promotion de les cultures locales et une meilleure connaissance de la région et des cultures du monde, tels sont les principes qui sous-tendent sa ligne éditoriale. La chaîne donnera de la visibilité à tous les acteurs du développement et d'émancipation des femmes de la région. La chaîne est gérée par des femmes et des hommes issus de toute la communauté beti-bulu-fang des six pays. Elle sera accessible en TNT, par câble et par satellite. Il suffira de bien placer l'antenne pour la capter. Les programmes seront diffusés en trois langues : 50% en langues ekang, 25% en français et 25% en espagnol. Les revenus de la chaîne proviennent des subventions, des cotisations, de la vente des productions et des activités autres que la publicité.

2. Contexte et justification

a) Contexte

(1) Radio femme de Mbalmayo

Radio femme de Mbalmayo a été créée en 2000, grâce au soutien de l'UNESCO. Comme toutes les autres radios communautaires, elle exerce sans véritable statut juridique. Les radios communautaires sont considérées par l'Etat comme des radios privées à but non lucratif. Elle est la première radio communautaire gérée par les femmes, qui diffuse les programmes en Ewondo (langue de la région). Son expérience dans l'information de proximité, dans la communication pour le développement local et dans la gestion des langues lui permettent d'élargir ses activités dans la télévision. EKANG MBOLO sera donc le prolongement de l'oralité à l'image.

(2) Conditions de création d'une télévision au Cameroun

La création d'une chaîne de télévision au Cameroun est régie par la loi n°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale et le Décret n°2000/158⁵⁷ du 03 avril 2000 fixant les conditions et modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle (Cf. annexe 5). Nous pouvons retenir de ces deux textes que les chaînes non commerciales n'ont pas accès à la publicité, sans plus de détail. Conformément à l'Art 15 du Décret n°2000/158 du 03 avril 2000, tout postulant à la création d'une télévision communautaire dont le dossier a fait l'objet d'un avis favorable, signe avec le Ministre chargé de la communication, un cahier de charges pour l'exécution des travaux. Le Ministre chargé de la communication lui délivre une autorisation d'installation, au vu d'une quittance établie par le trésor public dont le montant est fixé à 10 000 000 FCFA soit 15 385 €. La licence est renouvelable et s'étend sur une période de dix ans pour la télévision.

(3) Les télévisions au Cameroun (Cf. annexe 6)

Les Résultats d'une enquête pilote de l'ISU sur le paysagisme médiatique dans 28 pays publiés en 2012 donnent les informations suivantes sur la télévision au Cameroun :

- 27 chaînes de télévision
- 04 principales: CRTV, CANAL2 INTERNATIONALE, STV1 et STV2
- Absence totale de programme en langue locale camerounaise
- Aucune chaîne communautaire ou locale
- Quota de diffusion des productions locales : 30 %. Pas toujours respecté
- Plate-formes de transmission : combinée (numérique, câble et TNT)
- Pénétration technique : CRTV, 99.6 % ; Canal2, 93.2 ; STV1, 96.1 ; STV2, 87.8

b) Justification

EKANG MBOLO répond à un besoin de plus en plus croissant et pressant, émanant des millions de populations beti-bulu-fang à accéder à l'information, à l'éducation et au divertissement et surtout à leur propres cultures à travers leurs langues maternelles. Elle ambitionne d'être la voix des beti-bulu-fang à travers l'image. La chaîne facilitera l'intégration autour d'une langue commune et d'un canal, mieux d'une chaîne ou tous se reconnaîtront. EKANG MBOLO est le lieu où les locuteurs beti-bulu-fang s'expriment, transmettent et reçoivent des connaissances et savoirs locaux et

⁵⁷ www.spm.gov.cm/...reglementaires/.../decret-n2000158-du-03-avril-2000-fixant-les-conditions-et-modalites-de-creation-et-dexploitation.htm

internationaux divers. EKANG MBOLO est une contribution du peuple Ekang à la diversité culturelle si chère pour la paix entre les peuples du monde, facteur non négligeable pour un développement durable de l'Afrique et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEMAC) en particulier. La chaîne est un support et un témoin de la culture locale, mais aussi un pont entre celle-ci et les autres à l'heure de la mondialisation.

3. Positionnement

a) But et objectifs

	résumé	IOV	Source(s) de vérification	Hypothèse(s)
But	Promotion des langues et des cultures ekang :	50% de programmes et de temps de diffusion en Ekang	-Temps de diffusion de l'Ekang	-La "spectacularisation" de l'Ekang viendra bousculer les attitudes antérieures et favorisera une véritable émergence de cette langue tant sur la plan national que régional.
		15 minutes d'enseignement de l'Ekang par jour	Diffusion d'émissions d'enseignement et d'apprentissage de l'Ekang	-L'émergence médiatique permettra la sauvegarde et l'apprentissage de l'Ekang par le biais de la découverte du patrimoine à l'aide d'un lexique final
Objectifs spécifiques	renforcer le multilinguisme : sortir les populations de l'isolat linguistique	25% de diffusion en français	Bulletin d'informations et des programmes de divertissement en français	Les programmes en français permettront d'ouvrir les populations au monde et d'élargir l'audimat au public francophone.
		25% de diffusion en espagnol	Bulletin d'informations et des programmes de divertissement en espagnol	Les programmes en espagnol permettront d'ouvrir les populations au monde et d'élargir l'audimat au public hispanophone, spécialement de Guinée Equatoriale
	Accompagner le développement durable de la région	L'industrie et les savoir-faire locaux sont connus et valorisés	-Accroissement de l'activité touristique dans la région	Le patrimoine culturel et naturel est valorisé et les visiteurs sont plus nombreux sur les sites et centres patrimoniaux.
			-Valorisation de l'artisanat et des savoir-faire	Les artistes, les produits de l'artisanat et les savoir-faire locaux sont connus du public et s'exportent.
			Accroissement de l'économie local	Les activités liées au tourisme se développent et les produits agricoles sont plus vendus.
	Soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres	Parité du personnel de la chaîne	Présence des femmes dans l'équipe de direction, sur le plateau et dans les contenus de la chaîne.	L'emploi des femmes, leur participation accrue à l'économie et l'accès à l'information sont primordiales pour le développement de la région. Les femmes constituent le deuxième public cible après celui des jeunes.

b) Les partenaires

❖ **Partenaires institutionnels**

- Ministères (de la communication, de la culture et de l'éducation)
- ONG (SIL, ANACLAC, CABTAL, PROPELCO, ESTIC, ACALAN)
- Institutions internationales (UNESCO, CICIBA...)

❖ **Partenaires financiers**

- Collectivités territoriales (mairies, associations...)
- Afriland FIRST bANK

❖ **Partenaires médias**

- Radio femme de Mbalmayo, Radio centre, Samba Radio...
- Compagnies de télécommunication (MTN, Orange, CAMTEL)
- Télévision : CRTV, Samba TV...
- Presse écrite : "Cameroun tribune", " l'Effort", "Messenger"

❖ **Les sponsors**

- BUCA VOYAGE
- Les élites locales

c) Public cible

➤ **Les jeunes** : Fer de lance de tout peuple, l'UNESCO⁵⁸ les considère comme « *des agents importants de la paix et du développement national et des partenaires fondamentaux des efforts déployés pour atténuer l'impact des crises mondiales actuelles* ». Par ailleurs, ils constituent le groupe social le plus exposé au phénomène de perte de la langue et d'identité.

➤ **Les femmes** : L'éducation des enfants incombe en partie à la femme. C'est elle gère le ménage au quotidien, par conséquent oriente les heures et les programmes de télévision. Par ailleurs, l'émancipation des femmes et l'égalité des genres restent, selon l'UNESCO⁵⁹, des piliers du développement.

➤ **Les populations rurales** : Dans le processus de démocratisation culturelle, la chaîne est un espace de partage entre la communauté et les autres cultures du monde. La communauté présente la totalité de son paysage culturel à travers une variété de programmes et découvre les autres cultures du monde.

⁵⁸ www.unesco.org/fr/youth

⁵⁹ www.unesco.org/fr/genderequality

d) Accès

Notre ambition est d'assurer une couverture totale de toute la région ekang. **Nous comptons couvrir les régions du centre, sud et Est du Cameroun, le nord du Gabon et la partie continentale de la Guinée Equatoriale, soit une superficie de 200000 km².** Les grandes villes, Yaoundé, Ebolova, Sangmelima, Bitam, Libreville et Bata restent notre priorité, au regard de l'absence d'énergie et d'installations techniques dans certaines zones qui restent encore très enclavées. **La chaîne sera accessible par câble, voie hertzienne et sur satellite.**

e) Gestion des langues

Les programmes seront diffusés dans les trois langues majoritaires de la communauté : **beti-bulufang, français et espagnol.** La promotion de nos valeurs commence par la sauvegarde de nos langues maternelles. Ainsi l'ekang occupera une place de choix, il couvrira la moitié du temps de diffusion et des programmes. L'autre moitié sera occupée par le français et l'espagnol. La présence de ces deux langues se justifie pour deux raisons.

La première est la promotion du multilinguisme. Nous ne voulons en aucun cas enfermer le public dans une seule langue alors qu'ils utilisent plusieurs dans leurs activités. Il n'est donc pas question d'imposer la langue beti-bulu-fang aux téléspectateurs qui vivent historiquement et culturellement dans un environnement multilingue. Non seulement le public utilise le beti-bulu-fang comme langue maternelle, il rencontre d'autres langues en plus des langues officielles de leurs pays respectifs. La seconde raison est la recherche d'une audience diversifiée. Notre ambition est d'élargir au maximum l'audience en captivant l'attention des publics aussi bien beti-bulu-fang, que francophone et hispanophone. **Sous titrage, doublage et traduction simultanée briseront ainsi la barrière linguistique et permettront à chaque téléspectateur de s'identifier à une langue de son choix.**

f) Ligne éditoriale

EKANG MBOLO est une chaîne généraliste privée dont la ligne éditoriale portera essentiellement sur le divertissement, l'éducation et l'information, tout programme politique étant exclu. Un accent particulier est mis sur la diffusion des productions locales. L'objectif recherché est de sensibiliser et de familiariser le public local au riche patrimoine culturel et naturel qui l'entoure. Il s'agit ici de faire la promotion des artistes et par conséquent des productions locales. L'un des grands objectifs est de mettre à la disposition des productions locales un espace de diffusion. Par ailleurs la chaîne se propose d'éduquer et surtout d'habituer le public local à consommer en priorité les productions locales, condition sine qua non du développement des industries culturelles et créatives dans la sous-région.

EKANG MBOLO se veut être le prolongement de l'oralité voire de la communication beti-bulu-fang avec image à l'appui pour rendre plus vivant et captiver ainsi l'attention des téléspectateurs par une

actualité, une langue et des informations ou ils se reconnaissent aisément. L'architecture de notre ligne éditoriale sera constituée de programmes très variés touchant à tous les aspects de la vie exceptée la politique: environnement, culture, arts, tissu social, sport, loisirs, faits divers, actualité etc. le but final est de stimuler le public et les locuteurs beti-bulu-fang à s'approprier, poursuivre, faire grandir et surtout participer à la grande messe de la **diversité culturelle** et de la mondialisation qui n'épargne personne.

A travers nos programmes, nous comptons faire revivre plus que jamais la culture beti-bulu-fang dans son entièreté et sa profondeur. Les programmes couvriront tous les aspects culturels à savoir : musique, chants, danses, histoire, contes, expressions orales, pratiques sociales, traditions, connaissances et savoirs, artisanat, monuments, figures historiques, etc. Le patrimoine naturel ne sera pas en reste, nous présenterons le milieu de vie des beti-bulu-fang, sa riche biodiversité, sa flore et sa faune. La grille comprendra entre autres : courts et longs métrages cinématographiques (documentaires et fictions), courts et longs reportages de terrain, enquêtes, émissions interactives, portraits, interviews exclusifs, intermèdes, journaux...

B. Organisation du projet

1. L'équipe administrative

La chaîne est gérée par des femmes et des hommes issus de toute la communauté beti-bulu-fang des six pays. Au regard des ressources financières limitées et du souci d'une gestion rigoureuse des ressources pour la survie de notre entreprise, l'équipe dirigeante est réduite à un personnel très limité constitué de : **un directeur de général, une assistante de direction, un chargé du service commercial et financier, un chargé de la programmation et du développement, un responsable technique.**

Cette équipe se voit renforcée par des compétences externes générées par le développement de la chaîne. Ces moyens humains sont employés de la chaîne sur des missions précises. Cette chaîne qui se veut communautaire s'appuiera particulièrement sur un personnel bénévole, elle compte ainsi sur l'engagement total de toutes les forces vives de la région. Un accent sera mis sur la parité et sur la participation encore plus forte des femmes sur le plateau.

2. Les activités à mener

La chaîne grandira progressivement et augmentera ses activités avec le temps. Nous commencerons par une production amateur, ce qui justifie un budget réduit. Les activités seront réparties en plusieurs étapes présentées dans le chronogramme. La diffusion sur CD et DVD dans les lieux publics constituera la première étape de diffusion qui permettra ainsi à la chaîne de se faire connaître du public. Des petits émetteurs de faible puissance et peu onéreux permettront de diffuser dans les quartiers et les immeubles par la suite. Les opérateurs câbleurs se chargeront de rendre la chaîne accessible à travers

leurs réseaux. La diffusion hertzienne généralisée constitue l'étape finale dont on prévoit le début de l'activité à la troisième année.

Tableau9 : Chronogramme des activités

Activité (s)	Responsable	Période (de septembre 2013 à août 2014)											
		09/13	10/13	11/13	12/13	01/14	02/14	03/14	04/14	05/14	06/14	07/14	08/14
Recherche financement	Directeur général(DG)												
Légalisation													
Sélection personnel artistique et technique													
Stage de formation du personnel													
Production programmes (films, reportages...)	DG adjoint chargé de la production												
Réalisation du premier plateau multi caméra													
Installation et maintenance du matériel de diffusion	Directeur technique												
Diffusion sur cassette dans les lieux publics	Directeur programmation												
Diffusion sur câble	Production et diffusion du journal												

3. Le financement du projet

La législation camerounaise à laquelle est soumise la chaîne n'autorise pas la publicité dans des médias communautaires. Les revenus proviendront ainsi des subventions, des cotisations, de la vente des productions, de la formation, des dons et de la location du matériel et des salles, et d'activités divers.

La chaîne compte solliciter les fonds alloués au développement des médias, sur le plan national et international. Les subventions internationales, de la CEMAC et des Etats constituent nos premières sources de financement. Les collectivités territoriales de toute la région contribueront grandement à la survie de la chaîne. Chaque collectivité, selon sa demande, sa taille et son budget versera une cotisation annuelle à la chaîne. En plus des collectivités locales les cotisations viendront aussi des associations locales désireuses du développement de leurs activités et de leur environnement. La chaîne par ailleurs accompagnera toutes les actions de développement dans la région. Ainsi, toute personne soucieuse de

sauvegarder la langue et la culture ekang ainsi que du développement de la région peut participer à la survie de la télévision par des dons de toutes natures.

Les moments ou la chaîne ne diffusera pas seront consacrés à des activités diverses. Une grande partie des revenus de la chaîne viendra de la location de son matériel et de son espace. La chaîne met ainsi son matériel, ses salles et son personnel à la disposition du public pour d'éventuelles locations. Par ailleurs, des formations payantes seront organisées par la chaîne. Ces formations concerneront les métiers de l'audiovisuel et du journalisme.

Tableau 10 : Budget prévisionnel

Désignation	Activité	Moyens	Coût (€)	
			dépenses	recettes
Montage du projet	-Etude de faisabilité -Dossier de projet	Bénévolat (un expert en industrie de culture et médias)	1500	
Octroi de la licence	Montage du dossier Démarche administrative	Bénévolat et Radio Femme	18 500	
Communication	Sensibilisation et organisation des événements	Panneaux, agence de voyage, publicité radio, télé, presse, affichage, marketing direct	10 000	
Formation	Stage de formation Transport, hébergement des formateurs	Stagiaires (40 participants) Salles et spécialistes audiovisuels		20 000
Production	Achat matériel production	partenariat	45 000	
	Production d'un téléfilm	Fonds propres	4 000	
	Production films documentaires, fictions...	Le personnel (artistes et techniciens) formé lors du stage	5 000	
	Doublage de films	Les structures de production audiovisuelles locales	1 000	
	Reportage, couverture événements, émission...		5 000	
Diffusion	programmation	Catalogue bien fourni		
	Installation du matériel	Société spécialisée	60 000	
	Entretien du matériel		10 000	
	02 h de diffusion / jour	Câble, petits émetteurs	10 000	
Commercialisation des produits	Vente des programmes Vente des films et Location (personnel, matériel, salles...)	Distributeurs Responsable commercial		15 000 5 000
	Total		210 000 €	
Transport, carburant, téléphone, hébergement et autres imprévues 5% du total			10 500 €	
TOTAL GENERAL			220 500 €	

Tableau 11 : Budget de financement

Désignation	Activité	Coût (€)	Source de financement	Montant (€)	% / Coût	% / budget
Montage du projet	Etude de faisabilité Budget...	1 500	Bénévolat	1500	100	0.70
Octroi de la licence	Montage du dossier Démarches administrative	18 500	Fonds propres Mairie de Mbalmayo	9000 9500	48.5 51.5	8.40
communication	Affichage, évènementiel, radio, Télé, presse, Bus, tracts, conférences...	10 000	Bénévolat Fonds propres Navette voyage Orange MTN	4000 1000 1000 2000 2000	40 10 20 20 20	4.5
Matériel de production	Achat cameras, banc de montage et des régies (son, lumière, décor, maquillage)	65 000	UNESCO	65000	100	29.5
Matériel de diffusion	Achat et installation	85 500	PNUD AFD CEMAC	24000 32000 24000	30 40 30	38.8
Formation du personnel	Journalisme, montage, réalisation et différentes métiers audiovisuels	20 000	Ministère culture ESTIC CRTV (CFPA)	10 000 5 000 5 000	50 25 25	9
Salaire	Gestion et missions	20 000	Bénévolat	20 000	100	9
MONTANT TOTAL DE FINANCEMENT				220 500		100

4. Suivi et évaluation

L'évaluation du projet se fera sous deux angles : sur le plan socioculturel et sur le plan financier. La chaîne compte atteindre un minimum de 02 millions de personnes la première année. Elle compte capter l'attention de 03 millions de personnes à la fin de la deuxième année. L'audience est donc le premier facteur d'évaluation. Bien que difficile à évaluer, nous vérifierons chaque année, par le biais des enquêtes, que l'émergence de l'ékang à la télévision renforcera un sentiment de fierté des jeunes à parler ekang tant en famille que dans les endroits publics.

La promotion de la culture fang constitue la ligne éditoriale de la chaîne. L'évaluation se fera donc sur une meilleure connaissance des artistes locaux, des sites patrimoniaux et des productions locales dans la région. Nous nous rassurerons chaque année par une enquête que la santé économique des biens et services culturels s'améliore dans la région.

Pour sa survie, la chaîne compte obtenir son autonomie financière dès sa première année. Nous nous rassurerons dès la première année que les dépenses sont inférieures aux revenus. Le budget de développement suivant nous donne des indications sur les dépenses et les revenus sur les trois premières années.

Tableau 12 : Budget de développement

Activités	Montant (€)					
	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Communication et Recherche financement</i>	10 000		8 000		6 000	
<i>Redevance audiovisuelle</i>	18 500		15 000		15 000	
<i>Subventions</i>				30 000		25 000
<i>Cotisations</i>				15 000		20 000
<i>Location (matériel, personnel, salles...)</i>		5 000		12 000		15 000
<i>Production</i>	60 000		10 000		10 000	
<i>Vente des films et programmes</i>				15 000		20 000
<i>Achat des programmes</i>			15 000		15 000	
<i>Formation</i>	20 000	20 000	5 000	12 000	5 000	12 000
<i>entretien du siège</i>			2 000		2 000	
<i>Installation/entretien du matériel</i>	80 000		10 000		10 000	
<i>Salaire du personnel</i>	10 000		15 000		20 000	
Total	195 500	25 00	80 000	84 000	73 000	87 000
TOTAL	220 500 (€)		164 000 (€)		160 000 (€)	

CONCLUSION

La sauvegarde des langues locales africaines est au cœur de cette étude. Le choix de cette thématique se justifie par le fait que, non seulement elles sont très peu médiatisées, mais aussi elles sont abandonnées par les jeunes. D'autres causes peuvent justifier le sentiment de rejet de ces langues, à l'exemple du système éducatif ou encore du poids de la colonisation. Loin de proposer une solution miracle à l'émergence effective des langues locales, cette recherche ouvre plutôt une autre piste de réflexion, celle de la télévision comme moyen de transmission, de sauvegarde et de promotion de la langue. Ce mémoire cherche à expliquer et à comprendre comment la télévision peut être mise au service de la promotion des langues locales africaines : l'impact de l'émergence médiatique des langues locales sur les jeunes des grandes villes en particulier, et enfin la problématique de la démocratisation de la culture et de la diversité culturelle. Tous ces éléments incitent à revoir le rôle de la langue pour la sauvegarde des identités culturelles et l'influence de la télévision sur la médiation culturelle. Trois grandes analyses se dégagent de cette recherche.

La première est qu'il existe un lien très étroit entre langue et culture. Le premier constat est qu'on ne peut prétendre défendre une culture dans une autre langue. C'est une illusion que de penser qu'on peut sauvegarder les cultures locales africaines en communiquant uniquement en français ou en anglais comme cela se passe particulièrement au Cameroun. La langue reste, comme le souligne l'UNESCO, le vecteur de transmission du patrimoine culturel. Le second constat, qui découle du premier, est que la perte d'une langue entraîne inéluctablement la perte de l'identité culturelle. Une telle conclusion oblige à repenser les stratégies de promotion de la culture dans nos pays. Il est important que les communautés valorisent leurs langues si elles veulent contribuer et exister à la grande messe de la diversité culturelle. La paix dans le monde et le développement durable des peuples dépendent en partie de l'existence et d'une meilleure connaissance de cette diversité linguistique et culturelle.

La seconde remarque est que la télévision peut jouer un rôle prépondérant dans le processus de promotion des langues locales africaines. Les observations faites à Libreville, à Bitam au Gabon, à Yaoundé et dans les grandes villes du centre et du sud Cameroun montrent que la télévision est le média le plus suivi par les jeunes. L'émergence des langues locales à la télévision peut donner plus de visibilité et plus de valeur à ces dernières. La télévision est interlocuteur important de la jeunesse aujourd'hui. Diffuser en langues locales permettra aux populations de se familiariser avec elles et de s'en servir sans complexe. Enfin, la télévision peut être un lieu d'éducation informelle où les jeunes pourront apprendre à parler leurs langues maternelles.

La troisième analyse porte sur la nécessité de créer une chaîne de télévision communautaire qui diffusera la moitié de temps et des programmes en langues Ekang. Tout homme, sans aucune distinction, a le droit de s'informer, de s'exprimer librement et d'accéder à la culture, la langue ne doit constituer en aucun cas une barrière à ce droit. La création d'une télévision communautaire ekang sera une occasion pour cette communauté de s'informer et de présenter son patrimoine riche et varié. «EKANG MBOLO » permettra à la communauté de parler d'elle-même et sera un support important pour défendre sa culture et d'impulser son propre développement.

Les remarques ci-dessus se basent sur une analyse beaucoup plus qualitative, car l'échantillon de 596 personnes n'est pas représentatif pour une population de plus de cinq millions. Le temps et les moyens financiers limités ne nous ont certainement pas permis de faire le tour sur tous les aspects liés à ce problème. En outre, cette étude a été confrontée à bien d'autres difficultés : une documentation faible sur les médias en Afrique, un manque d'informations sur la Guinée Equatoriale et un temps d'investigation relativement court pour une telle recherche. Il est important de noter que la télévision ne peut en aucun cas être la panacée pour la sauvegarde des langues locales. Certaines pistes, tel que l'enseignement des langues africaines dans les écoles, ont été explorées et bien d'autres restent encore à mettre à œuvre. La problématique de la sauvegarde des langues africaines, pour mieux être appréhendée, peut tout aussi être orienté vers les changements des pratiques culturelles des jeunes en particulier.

Bibliographie

Ouvrages

Adorno, Theodor W. : **Prisme, Critique de la culture et société**, Paris, Payot, 1986.

Aktouf, Omar : **Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et critique**. Les presses de l'Université du Québec, Montréal, 1987.

Anderson, Benedict: **Imagined communities**, London, New Left Books, 1983.

Aristote : **Les politiques** (IV^e siècle av.J.-C.), Livre I ; chap. 2, 1253a 8-19, trad. P. Pellegrin, Paris, Flammarion, coll. « GF » 1990.

Attali, Jacques : **La voie humaine, pour une nouvelle social-démocratie**, Paris, Fayard, 2004.

Banerjee, Indrajit et Al. (dir.) : **La radiotélévision de service public : Une sélection de bonnes pratiques**, UNESCO, Première édition, 2005.

Benveniste, Emile : **Probleme de linguistique générale** (1954), Paris, Gallimard, 1966, P25

Busch, Brigitta,: **Sprachen im disput: medien und Öffentlichkeit** in multilingualen Gesellschaafen, Drava,Klagenfurt, Autriche, 2004.

Calvet, L.-J. : **Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation**, Paris, Plon, 2002

: **Pour une écologie des langues du monde**, Paris ; Plon, 1999.

Chaudenson, R. : **Planification linguistique droit à la langue et développement**, in Estudios de sociolinguistica, 2000, version internet.

Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2001

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

Derville, Grégorie : **Le Pouvoir des médias, mythes et réalités**, Presse Universitaire de Grenoble, 2005

Donnat, Olivier, Tolat, Paul, dir. : **Le(s) public(s) de la culture**, Presse de Science Po., 2003.

Fuchs, Catherine : **Langue et parole, linguistique**, in Encyclopædia universalis, 2010

Grimes, Barbara. F: **Ethnologue**, 13thedition ; SIL Inc, version Web, 1996.

Guthrie, malcolm, (1903-1972), **Comparative Bantu: an introduction to the comparative linguistics and prehistory of the Bantu languages**, Farnborough, Gregg international, 1967 et 1971.

Hagège, Claude : **Halte à la mort des langues**, Paris, Odile Jacob, 2000, octobre 2002.

Hall, Stuart: **Cultural Studies and the centre: some Problematics and Problems**, in Gurevitch, Michael et Hall, Stuart, dir., Culture, Media, Language, Routledge, 1992.

Huffines, M. L.: **Case usage among the Pennsylvania German sectarians and nosectarians**, Dorian, 1989.

HUMBOLDT, Wilhelm Von : **Introduction à l'œuvre sur le kavi (1827-1829)**, trad. P. Caussat, Paris, Seuil, 1974.

Industrie Canada, Enquête sur les entreprises de l'industrie de la langue au Canada. Traduction, interprétation et formation linguistique, www.btb.gc.ca/btb.php/lang, consulté le 20/11/2012.

Jocks, C: **Living words and cartoon translation: longhouse "texts" and the limitations of English**, in Grenoble and Whaley, 1998.

Lévi-Strauss, Claude : **Linguistique et anthropologie** », in **Anthropologie structurale**, Plon, 1958.

Lohisse, J. : **Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique**, Paris, A. Colin, 1998.

Machey, W. et al. : **L'écologie des langues**, Paris, L'Harmattan, 2002.

Malinowski, B. : **Les argonautes du Pacifique occidental**, Paris, Gallimard, 1963, p. 45.

Miège, Bernard, dir. : **Le J.T. Mise en scene de l'actualité à la télévision**, INA, 1986.

Naji, Jamal Eddine : **Citoyens et média. Guide pratique pour un dialogue entre citoyens et média**, UNESCO, Première édition, 2006.

Ouane, Adama et Glanz, Christine : **Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue. Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique.**, Second tirage revu et corrigé, institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, version Internet, 2010.

Proulx, Serge : **Télévision, familles et vie quotidienne: éléments d'une approche ethnographique**, in dossiers de l'audiovisuel, N°51, 1993.

Saussure, Ferdinand de : **Cours de linguistique générale (1910)**, Paris, Payot, 1975. : **Théorie esthétique [1970]**, Klincksieck, 1989.

Tudesq, A. J. : **L'Afrique parle, L'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne**, Paris, Karthala, 2002.

: **La radio en Afrique noire**, Paris, Pedone, 1984.

UNESCO : **le paysage médiatique dans 28 pays Résultats d'une enquête pilote de l'ISU**, version web, 2012.

: **Médias et bonne gouvernance en Afrique, concept et cas pratiques**, UNESCO, janvier 2010.

: **Questions et réponses**, in Patrimoine culturel immatériel, 2001.

White, R. : **Média reception théoty : emerging perspectives**, in Belise, Claire, dir., Communication et nouvelles technologies, 1993.

Wurm, S. A. : **Language death and disapearence: causes and circunstances**, Robins and Uhlenbeck, 1991.

Reuves

Aboulou, Camille Roger : **Langues, Dynamique des médias audiovisuels et aménagement médaito-linguistique en Afrique francophone**, in Nouveaux médias et dynamiques des langues dans l'espace francophone, Glottopol, revue sociologique en ligne, N° 14-janvier 2010.

Berrigan, Frances J. : **Les médias communautaires et le développement**, Revue Etudes et documents d'informartion, N° 90, UNESCO, 1981.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) : **Note d'information N°1. Analyse sur l'enquête internationale de l'ISU sur les statistiques de films de long metage**, Montreal, Québec, Institut de statistique de l'UNESCO, 2009.

Mabou, M. : **Médias de masse et paradoxe du contrôle de l'information en Afrique**, Revue juridique et politique, indépendance et coopération, 1996.

Mba,G. et Chiato, Blasius: **curent trends and perspectives for mother tongue education in Cameroon**, in African Journal of Appplied Linguistics (AJAL) N°1, 2000.

Colloques

Bitzaa Kody Z. Denis : **Vitalité des langues à Yaoundé : le choix conscient** ; communication présentée au colloque international sur les villes plurilingues à l'école normale supérieure de Libreville, Gabon, septembre 2000.

Colloque au Sénat organisé par CFI, notes d'Olivier Barlet, **Les enjeux de la télévision en Afrique : écrans d'Etat, écrans d'ailleurs, écrans miroirs ...** 15 septembre 2005, version internet

Commission nationale française pour l'UNESCO : **L'éducation aux médias. Avancées, obstacles, orientations nouvelles depuis Grunwald : vers un changement d'échelle ?**, Actes, synthèse et recommandations issus de la rencontre internationale, UNESCO, 21-22 juin 2007.

Fagerberg-Dialo, Sonja, **Approches et processus centrés sur les apprenants : le lien entre l'éducation non formelle et la création d'un environnement lettré**, document de travail préparé pour la Biennale de l'ADEA, Libreville, Gabon, 27-31 mars 2006.

Tudesq, A. J. : **L'étude des médias en Afrique**, in Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France, Première rencontre, 30 novembre et 1^{er} décembre 2006.

Sites internet

<http://stratégis.ic.gc.ca>. Consulté le 03/10/2012

www.btb.gc.ca/btb.php/lang,

www.sociolinguistica.uvigo.es/descarga_gratis.asp?id=30.

www.spm.gov.cm/...reglementaires/.../decret-n2000158-du-03-avril-2000-fixant-les-conditions-et-modalites-de-creation-et-dexploitation.htm.

www.unesco.org/fr/genderequality.

www.unesco.org/fr/youth

ANNEXES

ANNEXE 1

Etat des lieux de l'utilisation des langues nationales en Afrique

Avant d'aborder cette partie, il serait utile de définir les concepts de « langues nationales », de « langues transfrontalières » et de « langues minoritaires » ou « langues de moindre diffusion ». Ces concepts sont en usage depuis les premières années des indépendances dans la plupart des pays africains. Le concept « langue nationale » recouvre, volontairement ou involontairement, un certain flou, comme l'ont relevé de nombreux africanistes. Dans certains pays, on assimile les langues nationales aux langues du terroir (en anglais : «indigenous language») par opposition à la langue officielle, généralement la langue européenne héritée de la colonisation. Dans d'autres pays par contre, l'appellation « langue nationale » correspond à un statut. Celui-ci n'est pas accordé à toutes les langues parlées sur le territoire national mais bien à celles qui remplissent certaines fonctions « importantes » comme par exemple l'alphabétisation et l'utilisation dans le système éducatif, le commerce etc. Dans tous les cas, la qualité de « nationale » attribuée à une langue traduit la volonté des décideurs politiques de promouvoir cette langue, de lui reconnaître sa fonction de langue véhiculaire ayant un potentiel de développement et d'utilisation dans la vie économique, sociale et culturelle. Dans le cadre de la présente réflexion, on entend par langues nationales, les langues africaines parlées par les différentes communautés linguistiques du pays, à l'exclusion de la langue héritée de la colonisation.

On entend par « langues transfrontalières » des langues parlées par des populations dont les aires géographiques traditionnelles ont été divisées par une ou plusieurs frontières.

Enfin les langues dites « minoritaires » ou « langues de moindre diffusion » qui sont des langues parlées par des communautés linguistiques souvent démographiquement moins importantes à l'intérieur des différents pays.

Au cours de ces quarante dernières années, les langues nationales ont fait l'objet de nombreuses rencontres. Celles-ci ont permis l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments internationaux. Parmi celles organisées à l'initiative des Etats et des Organisations internationales, on note entre autres

- La réunion de l'UNESCO sur l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement (Monographies sur l'éducation de base) Paris, 1953 ;

- La conférence régionale de l'UNESCO sur la planification et l'organisation des programmes d'alphabétisation en Afrique – Abidjan, Mars 1964 ;
- Le Congrès de la Société Africaine de linguistique – SLAO- Accra, 1965 ;
- La réunion d'experts organisée par l'UNESCO pour l'unification des alphabets des langues nationales : fulfulde, hawsa, kanuri, mandingue, songhay-zarma, tamasheq. Bamako, 28 Février - 05 Mars 1966 ;
- La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (UNESCO-OUA), Accra – 1975 ;
- La réunion organisée par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique sur la promotion des langues nationales – Yaoundé, 1977 ;
- La conférence internationale de l'ACCT sur « la recherche linguistique, l'emploi et l'enseignement des langues en Afrique : les moyens de renforcer la coopération entre les Etats »-Yaoundé, 1983 ;
- La réunion de l'UNESCO sur les stratégies de promotion des langues Africaines – Conakry, 1984 ;
- La réunion d'experts de l'UNESCO sur la promotion des langues africaines comme instruments de culture et d'éducation permanente – Yaoundé ;
- La réunion d'Accra sur le Projet de Charte d'Action pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation - Août 1996 ;
- La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique (UNESCO-OUA-ACCT), Harare – 1997 ;
- La Consultation africaine sur la création de l'Académie Africaine des Langues – Bamako – 25-27 Mai 2001 ;
- La conférence de Bamako sur le multilinguisme dans le cyberspace - Mai 2005 ;
- La 33^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO tenue à Paris en Octobre 2005 qui a adopté le projet de résolution initié par l'ACALAN présenté par le Bénin et relative à l'organisation de cinq colloques régionaux sur les langues transfrontalières et les langues de moindre diffusion en Afrique.

Plusieurs grandes rencontres ont permis l'élaboration d'instruments normatifs et de textes réglementaires tels que :

- La Charte de l'OUA – 1963 ;
- Le Manifeste culturel panafricain d'Alger -1969 ;
- La Charte culturelle de l'Afrique – OUA, Port Louis, 1976 ;
- Les résultats de la 1^{ère} conférence des Ministres africains de la culture de l'OUA, Port-Louis, 1986 ;
- Le Plan d'Action de Lagos de l'OUA pour le développement économique de l'Afrique - 1980 ;
- Le Plan d'Action linguistique pour l'Afrique - Addis Abeba, 21-25 Juillet 1986 ;
- Le Plan Décennal de l'OUA sur les langues et les traditions orales - 1987 ;
- Le traité d'Abuja créant la Communauté économique Africaine - 1991 ;
- Le Plan régional de collecte des traditions orales en Afrique Australe - Harare, 1993 ;
- Le Plan d'aménagement linguistique de l'espace francophone - 1990-2000 (ACCT 1993) ;
- Le Programme d'Action de la Décennie de l'Education en Afrique - Harare, 1999 ;
- Le Traité créant l'Union Africaine, Lomé- 2000 ;
- La Résolution de la 31^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO sur l'Académie Africaine des Langues – 2001 ;
- La décision CM/Déc.613(LXXIV) du 37^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA créant l'Académie Africaine des Langues - Juillet 2001;
- La Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la 31^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO - 2001 ;
- Les recommandations sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace adoptées par la 32^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO - Octobre 2003 ;
- Les textes fondateurs du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003 et Tunis 2005) ;
- La décision AU/Dec.92(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine relative à une seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et au cadre d'action de la seconde décennie (Doc.EX.CL/224-VIII Rev.2) – Khartoum 2006 ;
- La décision AU/Dec.94(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine – Khartoum 2006 ;

- La décision AU/DEC.95(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur les statuts de l'Académie Africaine des Langues – Khartoum 2006 ;

- La décision AU/Dec.96(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur le lien entre la culture et l'éducation – Khartoum 2006 ;

- La décision AU/Dec.98(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine relative à la proclamation de 2006 comme l'Année des Langues Africaines – Khartoum 2006 ;

Des institutions ont été créées, entre autres :

- l'ICA (Institut Culturel Africain) Dakar - Sénégal ;

- le CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale) Niamey - Niger ;

- le CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) Yaoundé - Cameroun ;

- l'EACROTANAL (East African Center of Recherche on Oral Traditional and National Languages) Zanzibar - Tanzanie ;

- le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantou) Libreville - Gabon ;

- le BASE (Bureau Africain des Sciences de l'Education) devenu aujourd'hui IPED (Institut Panafricain de l'Education pour le Développement). Kinshasa – République Démocratique du Congo.

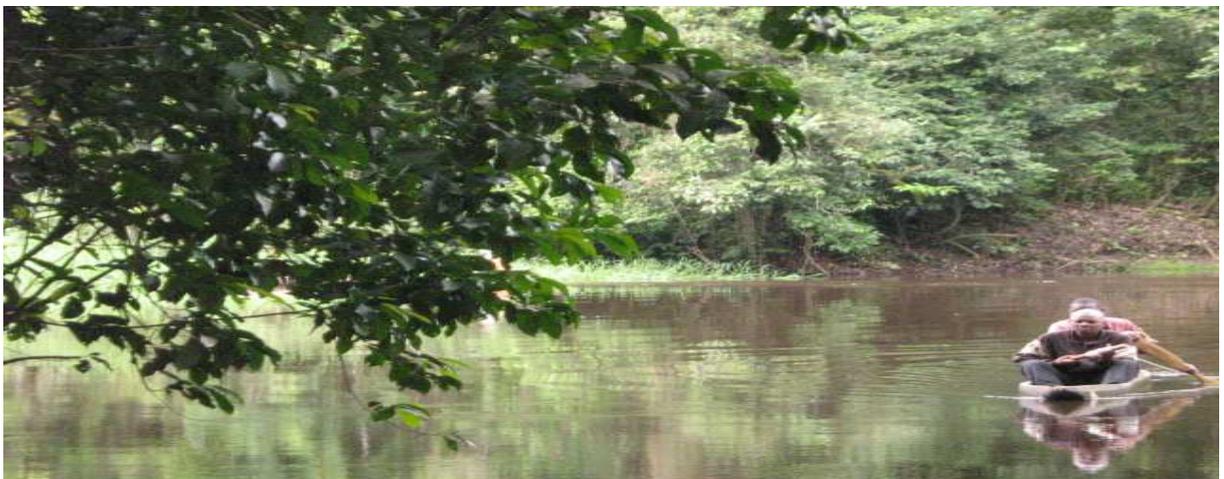
La plupart de ces institutions, il faut le reconnaître, sont restées en deçà des attentes.

ANNEXE 2

Patrimoine de la région Ekang du Cameroun en image



Une belle plage conservée dans son état naturel Kribi



Une belle balade dans les eaux noires du Nyong à Mbalmayo



Mode de construction dans les villages



Des produits artisanaux sont fabriqués et souvent exposés en Bordure des routes



Jeu de Songho

Une partie de Songho par les jeunes. Bien que ce phénomène soit de plus en plus rare, l'espoir subsiste.

Cérémonie de dot à Zoétélé le 30 juin 2012

Le représentant du prétendant présente à la belle famille les présents apportés pour la dot. Il doit faire preuve d'éloquence et de dextérité dans son expression au risque de voir ses propositions rejetées. L'usage d'une autre langue que l'ekang peut coûter le mariage au prétendant.





Vue panoramique de Yaoundé



Site touristique d'Ebogo sur les rives du Nyon à Mbalmayo



Site touristique de Akoa Bekoé



Cathédrale de Mbalmayo



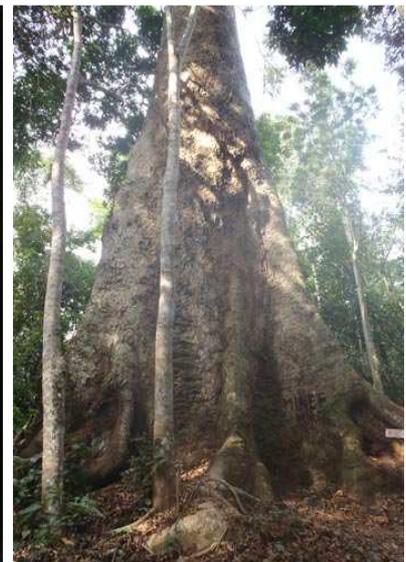
Site touristique d'Akog Bekoé



Parc animalier de Mfou



Habitat des pigmés



La réserve du Dja classé patrimoine mondiale de l'UNESCO

ANNEXE 3

Questionnaire

1. Identification des participants

Numéro	sexe		Age	Niveau d'étude				Lieu d'enfance		Langue d'origine	
	M	F		aucun	primaire	Secondaire	universitaire	Village	ville	Père	mère

2. Sur la langue fang

a) Degré de complexité

Parlez-vous fang ?

En famille ?			En communauté ?			Avec les non fang ?		
Beaucoup plus	Très peu	Jamais	Beaucoup plus	Très peu	Jamais	Beaucoup plus	Très peu	Jamais

b) Maîtrise de la langue fang

Parlée				Ecrité				parlée			
excellent	Moyen	médiocre	nul	excellent	Moyen	médiocre	nul	excellent	Moyen	médiocre	nul

c) Statut du fang

Parlez-vous fang en public ?

Etes-vous motivé à parler fang ?

Quelle est votre langue de culte ?

d) Préjugés sur le fang

Que ressentez-vous lorsque vous parlez ou suivez le fang en public ?						
Sentiment		Intonation		Importance par rapport aux autres langues camerounaises		
Fierté	Gene	Fine (beau)	Grossier	Supérieure	Egale	inférieur

3. Sur la culture fang

a) Degré d'attachement au village, à la tradition et jugement porté sur les rites et cérémonies

Allez-vous au village ?				Participez-vous aux cérémonies traditionnelles ?				Quelle est l'influence des traditions sur vous ?			
Régulièrement	occasionnellement	Rarement	jamais	Régulièrement	occasionnellement	Rarement	jamais	Positive	Négative	aucune	Parfois

b) Rapport avec les lieux de promotion des cultures locales (centres culturels, musées, parc...)

Combien de lieux de promotion de cultures locales connaissez-vous ?				Y allez-vous souvent ?			
Plusieurs	Quelques uns	Très peu	Aucun	régulièrement	Parfois	Rarement	jamais

c) Connaissance des artistes locaux (musique, peinture, cinéma...)

Connaissez-vous les artistes fangs ?											
musique				Cinéma				peinture			
plusieurs	Quelques uns	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques uns	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques uns	Très peu	aucun

d) Connaissance et maniement de la langue

Connaissez-vous quelques								Les avez-vous déjà racontés ou dits ?															
Contes				Epopées				Proverbes				Contes				Epopées				Proverbes			
plusieurs	Quelques	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques	Très peu	aucun

e) Connaissance et pratique des jeux de société et sports locaux

Combien de jeux et sports locaux connaissez-vous				Combien en avez-vous déjà pratiqué ?			
plusieurs	Quelques uns	Très peu	aucun	plusieurs	Quelques uns	Très peu	aucun

4. Sur les pratiques médiatiques

a) Temps consacré aux médias

Média	Période	Heure d'allumage	Heure d'arrêt	moyenne journalière	Pourcentage par rapport aux autres médias
télévision	En semaine				
	Le week-end				
Lecteur CD, DVD...	En semaine				
	Le week-end				
Radio	En semaine				
	Le week-end				

b) Chaînes, programmes et langues

Chaînes les plus regardées	Programmes	Langues
----------------------------	------------	---------

c) Etes- vous satisfaits des programmes et pourquoi ?

d) Aimeriez-vous avoir des programmes en langues Fang ?

Que pensez-vous d'une chaîne de télévision de diffusion en langue fang ?

ANNEXE 4

Personnalités ekangs

Albert Ondo Ossa, universitaire, économiste gabonais
André Marie Mbida, le tout premier premier ministre du Cameroun
André Mba Obame, homme politique gabonais
Bonaventure Mvé Ondo, universitaire et philosophe gabonais
Calixthe Beyala, écrivaine d'origine camerounaise
Casimir Oye Mba, homme politique gabonais, ancien premier ministre, ancien gouverneur de la BEAC
Charly Noah, universitaire et homme politique d'origine camerounaise ;
Daniel Ndo, humoriste et enseignant camerounais (Oncle Otsama mor'a bikié)
Daniel Ona Ondo, universitaire et homme politique gabonais
Didier Ovono Ebang, gardien de l'équipe du Gabon de football
Dieudonné Afana Ebogo , dit Jean-Miché Kakan, comédien-humoriste camerounais
Dieudonné Mballa Mballa, humoriste d'origine camerounaise
Eno Belinga, universitaire Camerounais, spécialiste de musicologie et du mvet
Eric-Joel Bekale, écrivain et diplomate gabonais
Euma, musicienne équato-guinéenne
Ferdinand Oyono, écrivain et diplomate camerounais
François Ndong, premier évêque gabonais 1906-1989
Germain Mba, diplomate et homme politique gabonais
Giscard Assoumou Ella, poète et économiste gabonais, auteur du recueil de poèmes *La Poésie du Sirchy*
Grégoire Biyogo, homme de lettres, écrivain, philosophe, égyptologue
Hélène Faussart et Célia Faussart, auteurs-compositeurs-interprètes d'origine camerounaise, *Les Nubians*
Jean Eyeghe Ndong, premier ministre gabonais de 2006 à 2009
Jean-François Ntoutoume Emane, maire de Libreville, ancien premier ministre
Jean-François Ondo, ministre des affaires étrangères du Gabon en 1963
Jean-Hilaire Aubame, homme politique et homme de lettres
Jean-Marc Ekoh, homme politique gabonais, ancien ministre

Justine Mintsá, écrivaine gabonaise, chevalier de la Légion d'honneur française

Lady Ponce, musicienne camerounaise

Lord Ekomy Ndong, musicien, artiste hip-hop de Movaizhaleine

Marc Vivien Foé, ancien footballeur camerounais mort pendant la coupe des confédérations sur le stade de Lyon-France

Marie Roger Biloa, journaliste camerounaise

Maximilien Freddy NDONG NDONG, musicien gabonais, artiste hip-hop de Wazuyen Staff

Mongo Beti, écrivain camerounais

Patrick Nguema Ndong, journaliste, animateur et producteur

Paul Biya Bi Mvondo, président de la république du Cameroun

Paul Biyoghe Mba, homme politique gabonais, premier ministre depuis août 2009

Paul Mba Abessole, prêtre et homme politique gabonais

Pierre Aubame Eyang dit *Aubame Yaya*, ancien footballeur gabonais

Pierre Emerick Aubame Eyang, Footballeur gabonais, attaquant de AS saint-Etienne (France), fils de Pierre Aubame Eyang dit *Aubame Yaya*

Pierre-Claver Zeng Ebome, homme politique gabonais et artiste de musique traditionnelle fang

Pierre-Marie Dong, cinéaste et homme politique gabonais

René Ndemezo'o Obiang, homme politique gabonais, ancien ministre

Sally Nyolo, auteure compositrice camerounaise et artiste de la musique traditionnelle fang

Simon Oyono Aba'a, homme politique gabonais, ancien ministre, membre fondateur du MORENA

Stephanie Afene, musicienne gabonaise

Sylvie Ntsame, écrivain, auteur de *La fille du Komo*. Fondatrice de la maison d'édition *Ntsame*

Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale

Théophile Abega, footballeur camerounais, Ballon d'or africain 1984

Yannick Noah, joueur de tennis et musicien d'origine camerounaise

ANNEXE 5

Textes législatifs et réglementaires

Décret n°2000/158 du 03 avril 2000 fixant les conditions et modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle

Catégorie : Décret

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution;

VU la loi n° 67/LF/20 du 12 juin 1967 portant réglementation de la radioélectricité privée et fixant le régime des taxes correspondantes, modifiée et complétée par la loi n° 76/23 du 9 septembre 1976 ;

VU la loi n° 88/016 du 16 décembre 1988 régissant la publicité au Cameroun ;

VU la loi n° 88/017 du 16 décembre 1988 fixant l'orientation de l'activité cinématographique ;

VU la loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;

VU la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale, modifiée par la loi n° 96/04 du 4 janvier 1996 ;

VU la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association

VU la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun ;

VU le décret n° 91/287 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication ;

VU le décret n° 92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 du 4 août 1995 ;

VU le décret n° 97/205 du 7 décembre 1997 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 98/067 du 28 avril 1998 ;

VU le décret n° 97/206 du 7 décembre 1997 portant nomination du Premier Ministre ;

VU l'avis n° 019/94/CNC/P en date du 6 décembre 1994 du Conseil National de la Communication ;

DECRETE:

Article 1 : Le présent décret fixe les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 2 : Au sens du présent décret, les activités de communication audiovisuelles consistent en la production, la diffusion et le transport des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision, destinés à être reçus par le public.

Article 3 :

(1) La production consiste en la conception et la réalisation de produits de radiodiffusion sonore ou de télévision.

(2) Le transport consiste en la mise en place et l'exploitation d'installations techniques d'acheminement des signaux de communication audiovisuelle par faisceau hertzien, câbles, satellites ou tout autre procédé technologique.

(3) La diffusion consiste en la mise à la disposition du public en clair ou crypté, de produits audiovisuels.

Article 4 :

(1) La création et l'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle consistent, en la mise en place par une personne physique ou morale, d'installations techniques de production, de transport ou de diffusion tels que définis à l'article 3 ci-dessus, en vue de la mise à la disposition du public, en clair ou crypté, des programmes de radiodiffusion sonore ou de télévision, à des fins commerciales ou non.

(2) Les activités des réseaux de radio télédistribution consistant principalement, en la captation des émissions produites hors du territoire camerounais et leur mise à la disposition du public par câbles, fibres optiques, faisceaux hertziens, satellite ou tout autre procédé technologique, constituent des activités de communication audiovisuelle.

Article 5 : Les entreprises de communication audiovisuelle comprennent:

- des services non commerciaux à vocation nationale ou locale, généraliste ou thématiques, ne faisant pas appel à la publicité commerciale ;
- des services commerciaux à vocation nationale ou locale, généralistes ou thématiques, faisant appel à la publicité commerciale ou à des services payants.

Article 6 :

(1) Les services à vocation nationale de transport et de diffusion sont ceux dont la zone de desserte peut couvrir l'ensemble du territoire national ou une zone supérieure à cent (100) km, à partir du point d'émission avec un programme unique, soit à l'aide d'un seul émetteur, soit à l'aide des relais d'émission ou de réémission.

(2) Les services à vocation locale de transport et de diffusion sont ceux dont la zone de desserte ne peut être supérieure à cent (100) km, à partir du point d'émission.

Article 7 :

(1) Il est interdit à toute personne physique ou morale d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, les fréquences exploitées par le secteur public de la communication audiovisuelle et les fréquences réservées aux organismes publics.

(2) Les fréquences, visées à l'alinéa (1) ci-dessus, sont déterminées par arrêté du Ministre chargé de la communication.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS ET DE LA PROCEDURE DE DELIVRANCE DE LA LICENCE

Article 8 : Les activités de communication audiovisuelle telles que définies à l'article 3 ci-dessus, sont subordonnées à l'obtention d'une licence délivrée par arrêté du Ministre chargé de la communication, après avis motivé du Conseil National de la Communication.

Article 9 :

(1) La durée de la licence est de cinq (5) ans pour la radiodiffusion sonore et de dix (10) ans pour la télévision.

(2) La licence prévue à l'alinéa (1) ci-dessus est renouvelable.

(3) Le Ministre chargé de la communication, à la demande du titulaire d'une licence en voie d'expiration, peut procéder au renouvellement de ladite licence au regard du respect des conventions, du cahier de charges et des obligations générales ou particulières imposées aux entreprises privées de communication audiovisuelle, sous réserve du paiement des frais équivalents à ceux exigés lors de sa délivrance.

(4) La demande de renouvellement d'une licence doit parvenir au Ministre chargé de la communication six (6) mois avant la date d'expiration de la licence en cours.

(5) La décision de renouvellement est prise sur rapport du comité technique prévu à l'article 13 ci-dessus, après avis motivé du Conseil National de la Communication.

Article 10 : La licence est individuelle, incessible et ne peut être louée ni faire l'objet d'un gage.

Article 11 :

(1) Les licences délivrées en vue de la création et de l'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle sont classées comme suit

1^{ère} catégorie : services nationaux à vocation commerciale ou non;

2^{ème} catégorie : services locaux à vocation commerciale ou non.

(2) Les opérateurs audiovisuels internationaux qui souhaitent commercialiser leurs produits au Cameroun, doivent passer un accord avec un opérateur local et disposer d'un compte abonné local. Leurs facturations se font en monnaie locale.

Article 12 :

(1) La licence de création et d'exploitation d'une entreprise privée de communication audiovisuelle est délivrée au vu d'un dossier déposé en double exemplaire contre récépissé, auprès du Ministre chargé de la Communication et comprenant les pièces suivantes :

- une demande timbrée au tarif en vigueur;
- les statuts de l'entreprise
- un imprimé spécial disponible au ministère chargé de la Communication, suivant la catégorie de la licence
- une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité du postulant ou de celle du représentant, lorsqu'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- des extraits de casier judiciaire des promoteurs, s'il s'agit d'une personne physique, du directeur ou du gérant, s'il s'agit d'une personne morale ;
- un extrait de casier judiciaire du directeur de publication
- une attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier
- le certificat de domicile au Cameroun;
- une attestation d'ouverture d'un compte abonné, dans un établissement bancaire local agréé par le Ministre chargé des finances;
- toute convention signée avec des tiers, dans le cadre de la création et de l'exploitation des activités de communication audiovisuelle, objet du présent décret;
- une quittance de versement au trésor public des frais de dossier dont le montant est de
 - § cinquante mille (50 000) francs CFA pour les producteurs ;
 - § deux cent mille (200 000) francs CFA pour les transporteurs;
 - § cinq cent mille (500 000) francs CFA pour les diffuseurs.

(2) Le dossier visé à l'alinéa (1) ci-dessus doit comporter :

- la description du projet et, le cas échéant, des sites ;
- les sources de financement ;
- les spécifications techniques du projet;
- les modalités d'exploitation ;
- les nombre, qualité, qualification, nationalité et situation de famille des personnels ;
- une description technique du réseau, ainsi qu'une attestation de conformité aux spécifications techniques d'ensemble, prévues dans le présent décret et aux spécifications esthétiques déterminées, du lieu d'établissement du réseau ;
- les plans de service précisant les noms et le nombre de chaînes dont l'opérateur envisage la commercialisation sur son réseau, ainsi que la bande de fréquences occupée par chacune d'elle et éventuellement, le tarif perçu auprès des usagers.

(3) Toute modification du dossier fait l'objet d'une demande adressée au Ministre chargé de la Communication.

Article 13 :

(1) Il est institué un comité technique chargé de l'examen des dossiers visés à l'article 12 ci-dessus, présidé par le Ministre chargé de la communication ou son représentant, et comprenant:

- un représentant de la Présidence de la République;
- un représentant des Services du Premier Ministre;
- un représentant du Ministre chargé des finances;
- un représentant du Ministre chargé de l'urbanisme;
- un représentant du Ministre chargé des télécommunications
- un représentant du Ministre chargé de l'aviation civile;
- un représentant du Ministre chargé de l'administration territoriale
- un représentant du Ministre chargé de la justice;
- un représentant du Ministre chargé de la défense;
- un représentant du Ministre chargé de l'emploi et du travail
- un représentant du Délégué Général à la Sûreté Nationale
- un représentant de l'organe interministériel prévu à l'article 24 (2) de la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun;
- un représentant de l'Agence de Régulation des Télécommunications.

(2) La composition du comité technique est constatée par arrêté du Ministre chargé de la communication.

(3) Le secrétariat du comité technique est assuré par la direction compétente du Ministère chargé de la communication.

(4) Le comité technique peut inviter toute personne, en raison de ses compétences, à prendre part à ses travaux avec voix consultative.

Article 14 : Les résolutions des travaux du comité technique sont soumises au Premier Ministre qui les transmet, pour avis, au Conseil National de la

Communication.

Article 15 :

(1) Tout postulant à la création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle dont le dossier a fait l'objet d'un avis favorable, signé avec le Ministre chargé de la communication, un cahier de charges pour l'exécution des travaux.

(2) Le Ministre chargé de la communication lui délivre une autorisation d'installation, au vu d'une quittance établie par le trésor public dont le montant est fixé ainsi qu'il suit

A - Pour les producteurs:

- en radiodiffusion
 - § services commerciaux cent mille (100 000) FCFA
 - § services non commerciaux cinquante mille (50 000) FCFA
- en télévision
 - § services commerciaux cinq cent mille (500 000) FCFA
 - § services non commerciaux deux cent cinquante mille (250 000) FCFA

B - Pour les transporteurs

- locaux
 - § services commerciaux cinq cent mille (500 000) FCFA
 - § services non commerciaux cent mille (100 000) FCFA
- nationaux
 - § services commerciaux : cinq cent mille (500 000) FCFA
 - § services non commerciaux : cinq cent mille (500 000) FCFA

C - Pour les diffuseurs

- en radiodiffusion locale:
 - services commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA
 - services non commerciaux : cinq millions (5 000 000) FCFA
- en radiodiffusion nationale
 - services commerciaux : cinquante millions (50 000 000) FCFA
 - services non commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA
- en télévision locale
 - services commerciaux : cinquante millions (50 000 000) FCFA
 - services non commerciaux : dix millions (10 000 000) FCFA
- en télévision nationale
 - services commerciaux : cent millions (100 000 000) FCFA
 - services non commerciaux : vingt cinq millions (25 000 000) FCFA.

(3) Le Ministre chargé de la communication dispose d'un délai maximal de six (6) mois, à compter de la date de dépôt du dossier visé à l'article 12 ci-dessus, pour notifier à tout postulant à la création d'une entreprise privée de communication audiovisuelle, sa décision de signer, ou de refuser l'autorisation d'installation.

Article 16 : Le cahier de charges visé à l'article 15(1) ci-dessus, détermine notamment:

- les règles générales de production, de programmation des émissions et de déontologie;
- les règles générales applicables à la publicité, au parrainage et au mécénat;
- les conditions techniques d'exploitation, à savoir: la zone de desserte, les fréquences assignées, les sites approuvés et les puissances apparentes rayonnées;
- les conditions de contrôles techniques annuels;
- les sources de financement;
- les modalités spécifiques de gestion du personnel;
- les modalités de contrôle des entreprises;
- les contributions à la gestion du spectre de fréquences.

Article 17 :

(1) L'autorisation visée à l'article 15(2) ci-dessus, détermine le délai imparti pour la réalisation des travaux à l'expiration duquel elle devient caduque d'office.

(2) Lorsque les postulants retenus sur une zone de couverture sont en surnombre, le Ministre chargé de la communication procède à un choix, après une procédure d'appel d'offres.

Article 18 :

(1) A la fin des travaux, un contrôle technique des installations est effectué conjointement par les services techniques du Ministère chargé de la communication et du Ministère chargé des télécommunications.

(2) Les collectivités territoriales décentralisées concernées participent au contrôle visé à l'alinéa (1) ci-dessus, lorsqu'il s'agit de la câblodistribution.

(3) Le comité technique établit un certificat de conformité sur la base duquel, le Ministre chargé de la communication délivre la licence correspondante.

CHAPITRE III

DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA LICENCE

Article 19 : Aucune personne physique ou morale ne peut être actionnaire dans plus d'une entreprise privée de communication audiovisuelle.

Article 20 : Le propriétaire d'un organe de presse ne peut acquérir des actions dans plus d'une entreprise privée de communication audiovisuelle.

Article 21 : Les personnels de nationalité étrangère employés dans une entreprise privée de communication audiovisuelle ne peuvent dépasser cinq pour cent (5 %) des effectifs. Leur recrutement s'effectue conformément aux dispositions du code du travail et de ses textes d'application.

Article 22 :

(1) La diffusion des émissions est effectuée à partir des sites approuvés par le Ministre chargé de la Communication, après avis du Conseil National de la Communication.

(2) Tout changement de site, ainsi que toute modification des caractéristiques techniques des équipements et des installations prévues dans le cahier de charges ne peut avoir lieu, sans l'accord préalable du Ministre chargé de la communication.

Article 23 : En cas de non-respect des clauses du cahier de charges sur la gestion des fréquences, le Ministre chargé de la communication peut demander à tout exploitant de modifier, à ses frais, les fréquences assignées, ainsi que les caractéristiques de ses appareils.

Article 24 :

(1) Un contrôle sur les conditions techniques d'exploitation de la station est effectué chaque année par les services techniques du Ministère chargé de la communication, conformément aux clauses du cahier de charges.

(2) Toutefois, en cas de nécessité, des contrôles inopinés peuvent être conjointement effectués par les services techniques du Ministère chargé de la communication et ceux du Ministère chargé des télécommunications.

(3) Dans l'un ou l'autre cas, le titulaire de la licence doit faciliter l'accès à la station et à tous les documents nécessaires à l'accomplissement des contrôles.

CHAPITRE IV

DES REGLES DE PROGRAMMATION ET DE DEONTOLOGIE GENERALE

Article 25 : Toute station de radiodiffusion sonore ou de télévision s'identifie par l'annonce de sa dénomination, au moins une fois toutes les trente (30) minutes; sauf en cas d'impossibilité résultant de la nature des programmes.

Article 26 :

(1) Les diffuseurs en radiodiffusion sonore programment des productions nationales pendant au moins cinquante et un pour cent (51 %) de la durée quotidienne. Ce pourcentage exclut les rediffusions.

(2) Les diffuseurs en télévision programment des productions nationales pendant au moins trente pour cent (30 %) de la durée quotidienne. Ce pourcentage exclut les rediffusions.

Article 27 : Au sens du présent décret, la production nationale est réalisée par l'entreprise privée de communication audiovisuelle, à l'effet de refléter les réalités économiques, politiques et socio-culturelles du Cameroun.

Article 28 : Toute entreprise privée de communication audiovisuelle est tenue de diffuser aux heures significatives, dans le cadre de ses programmes de musique, soixante pour cent (60 %) de chansons camerounaises.

Article 29 : Toute entreprise privée de communication audiovisuelle est tenue de conserver pendant quarante cinq (45) jours au moins, un enregistrement des émissions qu'elle diffuse.

Article 30 : Les programmes et principalement, les émissions d'information doivent respecter l'expression pluraliste et équilibrer les divers courants de pensée. Ces courants bénéficient d'une présentation équitable des prises de position politique, philosophique, sociale et culturelle.

Article 31 :

(1) Les émissions d'information que l'entreprise privée fait diffuser, sont préparées par le personnel permanent du titulaire de la licence. Ce personnel doit résider au Cameroun.

(2) Ces émissions sont réalisées dans un esprit d'impartialité et d'équipe.

Article 32 : L'entreprise privée de communication audiovisuelle doit s'abstenir de diffuser les émissions comportant des scènes de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs et à la pudeur, notamment, celles des enfants et des adolescents.

Article 33 :

(1) Les entreprises privées de communication audiovisuelle veillent à ne pas diffuser des émissions à caractère érotique ou incitant à la violence.

(2) Les entreprises privées de communication audiovisuelle sont tenues d'avertir les téléspectateurs sous une forme d'annonce, lorsqu'elles programment un film interdit aux mineurs.

(3) La diffusion des films à caractère pornographique est interdite, sauf si un système de cryptage est utilisé.

Article 34 :

(1) Les services compétents du Ministère chargé de la communication peuvent, à tout moment, sur pièce ou sur place, vérifier la conformité des émissions aux obligations résultant des textes législatifs et réglementaires, de la décision d'autorisation, et du cahier de charges conclu avec l'entreprise privée de communication audiovisuelle

(2) Un arrêté du Ministre chargé de la communication fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des organes de contrôle

CHAPITRE V

DE LA DEONTOLOGIE PUBLICITAIRE

Article 35: La législation et la réglementation régissant la publicité et le cinéma, sont applicables aux entreprises privées de communication audiovisuelle.

Article 36:

(1) Le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de décence, de moralité, de véracité et de respect des valeurs et des traditions nationales.

(2) Il ne peut porter atteinte au crédit de l'Etat.

Article 37: Les messages publicitaires doivent être exempts de toute discrimination raciale, ethnique ou de sexe, de scènes de violence et de toute incitation à des comportements préjudiciables à la santé, à la sécurité des personnes et des biens, ou à la protection de l'environnement.

Article 38:

- (1) La publicité doit être conçue dans l'intérêt des consommateurs.
- (2) Toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire les consommateurs en erreur, est interdite.

Article 39:

- (1) La publicité ne doit pas, sans motif légitime, présenter des mineurs en situation dangereuse.
- (2) Elle ne doit en aucun cas, exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants, des adolescents et des déficients mentaux.

Article 40 : Lorsqu'elle s'adresse aux enfants et aux adolescents, la publicité ne doit ni être de nature à compromettre leur éducation, ni comporter de présentation visuelle ou de déclaration écrite ou orale qui puisse leur causer un dommage physique, matériel ou moral.

Article 41 : Il est interdit de faire la publicité des films interdits aux mineurs et d'annoncer ou présenter, sous quelque forme que ce soit, les séquences d'un film interdit aux mineurs ou d'un film n'ayant pas encore obtenu de visa d'exploitation des autorités compétentes.

Article 42 : La publicité ne doit faire appel, ni visuellement ni oralement à des personnes présentant des émissions d'information, ou à toute personne participant oralement ou visuellement à l'édition, à la réalisation ou à toute tâche de confection de tout ou partie de ces émissions.

Article 43 : Les messages publicitaires doivent être aisément identifiables. Ils comportent avant et après leur diffusion, les indications permettant de les identifier comme tels, grâce à des écrans reconnaissables par leurs caractéristiques optiques et acoustiques.

Article 44 : Les émissions religieuses et politiques, et celles destinées aux enfants ne peuvent être interrompues par des messages publicitaires ou des publiereportages.

CHAPITRE VI

DU PARRAINAGE ET DU MECENAT

Article 45 Au sens du présent décret, le parrainage consiste en l'association audiovisuelle d'une marque ou d'une personne à vocation commerciale ou non, à la diffusion d'un programme de radiodiffusion sonore ou de télévision, sous quelques modalités ou procédures de communication que ce soit, résultant d'une convention entre la personne morale annonceur et l'entreprise privée de communication audiovisuelle diffusant le programme.

Article 46 : Au sens du présent décret, le mécénat consiste en toute contribution financière ou matérielle d'une personne morale à vocation commerciale ou non, à la production, la diffusion, au transport ou à la réception d'un programme de communication audiovisuelle sans aucune association audiovisuelle de la personne morale mécène avec le programme de communication audiovisuel diffusé, sous quelques modalités ou procédures de communication que ce soit.

Article 47 :

- (1) Seules les personnes morales peuvent pratiquer le parrainage ou le mécénat, à l'exception des associations politiques, religieuses, philosophiques ou culturelles.

(2) Les modalités d'exercice du parrainage et du mécénat sont fixées, par arrêté du Ministre chargé de la communication.

Article 48 : Les journaux télévisés ou parlés, ainsi que les émissions religieuses et politiques ne peuvent être parrainés.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS DIVERSES. TRANSITOIRES ET FINALES

Article 49 :

(1) En cas de non-respect des obligations du cahier de charges et des conditions d'exploitation prévues par le présent décret, le Ministre chargé de la communication peut, après une mise en demeure restée sans effet, et sans préjudice des peines prévues par les lois et règlements en vigueur, prononcer à l'encontre de tout titulaire d'une licence, l'une des sanctions suivantes

- la suspension de la licence, pour une durée n'excédant pas six (6) mois;
- le retrait définitif de la licence au cas où le titulaire n'aurait pas remédié aux causes de la suspension, à l'expiration du délai imparti, après avis du Conseil National de la Communication.

(2) Les décisions prises dans le cadre de l'alinéa (1) ci-dessus sont notifiées au titulaire de la licence et communiquées pour information, au Conseil National de la Communication.

(3) Toute modification non autorisée des conditions d'exploitation de la licence, entraîne une suspension immédiate de ladite licence.

Article 50 :

(1) Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère ne peuvent détenir plus de quarante neuf pour cent (49 %) des actions dans le capital ou des droits de vote d'une entreprise privée de communication audiovisuelle.

(2) Les actions visées à l'alinéa (1) ci-dessus, doivent être nominatives.

Article 51 :

(1) Le Ministre chargé de la communication est compétent pour connaître des différends entre les entreprises de communication audiovisuelle.

(2) Il se réfère au comité technique institué à l'article 13 du présent décret, et rend sa décision dans un délai maximum de deux (2) mois après avis du Conseil National de la Communication.

(3) La décision rendue par le Ministre chargé de la communication s'impose aux deux parties qui doivent s'y conformer dans un délai de trente (30) jours à compter de sa notification

(4) En cas de contestation de la décision rendue par le Ministre chargé de la communication, chaque partie se réserve le droit de saisir la juridiction compétente, dans les formes et les délais prévus par les lois et règlements.

Article 52 : En cas d'atteinte grave aux lois et règlements régissant le secteur de l'audiovisuel, le Ministre chargé de la communication peut, après avoir entendu les parties en cause, ordonner des mesures conservatoires en vue d'assurer l'ordre public et la protection des droits des autres opérateurs du secteur.

Article 53 : Le Ministre chargé de la communication rend publiques ses décisions. Il en fait notification aux parties.

Article 54 : Les personnes physiques ou morales propriétaires d'une entreprise privée de communication audiovisuelle ou d'installations techniques de productions, de réception ou de diffusion des signaux par câbles, fibre optiques, faisceaux hertziens, satellite ou tout autre procédé technologique, en vue de la mise à la disposition du public en clair ou crypté, des programmes de radiodiffusion sonore ou de télévision doivent, dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de publication du présent décret, et sous peine de sanctions prévues par les textes en vigueur, se conformer à ses dispositions..

Article 55 : Le Ministre chargé de la communication est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 03 avril 2000

LE PREMIER MINISTRE,

CHEF DU GOUVERNEMENT

(é) Peter MAFANY MUSONGE

ANNEXE 6

Les chaînes de Télévision au Cameroun

Publique

CRTV Télé : <http://www.crtv.cm/>

Privée

STV1 (Spectrum TV 1) STV1 a des programmes essentiellement en anglais.

STV 2 (Spectrum TV 2)

Canal 2 International : <http://www.canal2international.net/>

Ariane TV

Equinoxe TV: www.equinoxetv.com/

TV Max

DBS

Vision 4

New TV

africa TV

L.T.M TV Douala

canal2 zebra

SAMBA TV

ANNEXE 7

Situation géographique et démographique du peuple Ekang

Le peuple Ekang est un peuple Bantoue, négro-africain que l'on rencontre aujourd'hui en Afrique centrale. Il regroupe en son sein trois grandes ethnies: les beti, les Bulu et les fang.

Gabon et Guinée Equatoriale

Les Fangs constituent l'ethnie dominante de la Guinée Equatoriale avec plus de 80 % de la population. Ils majoritaires dans la zone continentale, et peut-être maintenant dans l'île de Bioko. Ils se distinguent en deux groupes: les *Fangs Ntumu* au nord du Mbini et les *Fangs Okak* au sud du Mbini. Les Fangs de Guinée Equatoriale parlent deux langues bantoues mutuellement intelligibles: le fang **ntumu** et le fang **okak**. A la différence avec la Guinée Equatoriale, le Cameroun et le Gabon ont cette particularité d'être des pays multiethniques, ou aucune n'est majoritaire. Toutefois, bien que minoritaire, le fang reste la langue locale dominante du gabon. Sur plus d'une cinquantaine de langues recensées au Gabon, seul le fang, parlé par 32 % de la population (province de l'Estuaire) constitue une langue importante.

Cameroun

Les Ekang représentent 20 % de la population camerounaise, soit 05 millions d'habitant. Selon les observations d'Engelbert MVENG, les Ekang du Cameroun sont repartis en trois grands groupes :

Les **beti**, premier groupe et les plus nombreux, comptent plusieurs clans. Les **Eton et Betsenga** occupent principalement le *Département de la Lékié*. Les **Menguisa** très proches des Eton se retrouvent dans les localités de *Saa, à Ebebda...* Les **Yezum**: Dans ce groupe, on retrouve également les **Yekaba, Bamvelé, Vouté, Yebekanga...**etc. qui occupent le *Département de la Haute-Sanaga*. Les **Kolo**, de loin le groupe Beti le plus nombreux ; il se rencontre dans les *deux régions du Centre et du Sud*.

Les **bulu**, deuxième en nombre, est le groupe Beti qui s'est imposé dans la *Région du Sud*. Les populations Bulu se rencontrent ainsi à *Ebolowa, Mengong, Mvangane, Sangmelima, Meyomessala, Mvomeka'a...* Le peuple Bulu est aussi mélangé aux **Mvele Beti** (groupe qui se retrouve dans le *Département de la Mefou et Afamba, ainsi qu'une partie du Nyong et Mfoumou*), Yengono, Membama, Yelinda, Zaman, dans les localités de Metondo, Akonolinga, Mbang, Mengang, etc...

Les **fang**, peuple de la grande forêt équatoriale du Bassin du Ntem occupe les *Arrondissements de Djoum, Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud*. On retrouve aussi les **Ntumu** dans la *Région du Sud, avec quelques apparitions dans le Nyong et Soo, Région du Centre*. C'est ce groupe que

*l'on retrouve également très nombreux au Gabon et en Guinée Equatoriale. **Les Mvaé** sont situés dans le cour inférieur du Ntem, au Sud-Ouest de la localité de Nyabessan. Le deuxième groupe des Mvaé se retrouve à l'Est et au Nord de la localité d'Ambam. **Les Fong** se localisent au Sud, notamment dans le Dja et Lobo, à Mvoutessi, dans l'Arrondissement de Zoetelé, le Département de la Mvilla, villages de Ngoazip I et Ngoazip II.*

Si l'on ajoute les fang du congo et de Sao Tomé (9, 5°/° d'une population estimée à 175.883 habitants) la région Ekang, selon Vincent Sosthène Fouda⁶⁰, « occupe un espace sensiblement supérieur/inférieur ou égal aux 267.667 km² du Gabon car il prend en compte toute la Guinée Equatoriale, la moitié nord du Gabon, la moitié sud du Cameroun, une faible partie du nord ouest du Congo et une très faible partie de Sao Tomé. Le peuple Ekang mis au Cameroun occuperait l'ensemble du territoire jusqu'à l'Adamaoua ».

⁶⁰ *Vincent Sosthène FOU DA , Le peuple Ekang : ou comment être Bëti ? Septembre 2007*